

Annexe 4 : Synthèse des arguments issue des Assises de la protection sociale des Français de l'Étranger

—
Mission de conseil article L 121-1

Synthèse des arguments
issue des Assises de la
Protection sociale des
Français de l'Étranger

10 mars 2025

10 octobre 2025

Jean-Michel ALONZEAU

Renée AUPETIT

Nathalie DURAND

Date de remise du rapport, le 6 janvier 2026



NOTE LIMINAIRE	2
1. AIDES SOCIALES DIRECTES ET INDIRECTES	3
PRÉSENTATION DES PANÉLISTES	3
ANALYSE DES CONTRIBUTIONS SE REPORTANT AUX CONSTATS ET OBSERVATIONS.	5
FOCUS SUR LES 117 PROPOSITIONS ISSUES DES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE POUR LES AIDES SOCIALES DIRECTES ET INDIRECTES.	12
LA DETERMINATION DES CRITERES DE SELECTION PAR LES PANELLISTES RETENUS	20
LA SELECTION DES 25 PROPOSITIONS QUI ONT FAIT LE CONSENSUS DES PANELLISTES RETENUS	21
LE CHOIX DES 12 PROPOSITIONS RETENUES PAR LES 237 CITOYENNES ET CITOYENS QUI ONT CANDIDATE COMME PANELISTES	25
2. BOURSES SCOLAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)	26
PRESENTATION DES PANELLISTES RETENUS	26
ANALYSE DES CONTRIBUTIONS SE REPORTANT AUX CONSTATS ET AVIS.	28
FOCUS SUR LES 241 PROPOSITIONS ISSUES DES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE POUR LES BOURSES SCOLAIRES ET L'AESH.	39
LA DETERMINATION DES CRITERES DE SELECTION PAR LES PANELLISTES RETENUS	51
LA SELECTION DES 25 PROPOSITIONS QUI ONT FAIT LE CONSENSUS DES PANELLISTES RETENUS	52
LE CHOIX DES 12 PROPOSITIONS RETENUES PAR LES 237 CITOYENNES ET CITOYENS QUI ONT CANDIDATE COMME PANELLISTES	55
3. L'AVENIR DE LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER	57
PRÉSENTATION DES PANÉLISTES	57
ANALYSE DES CONTRIBUTIONS SE REPORTANT AUX CONSTATS ET OBSERVATIONS.	58
FOCUS SUR LES 104 PROPOSITIONS ISSUES DES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE POUR L'AVENIR DE LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (CFE)	69
LA DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION PAR LES PANÉLISTE RETENUS	77
LA SÉLECTION DES 22 PROPOSITIONS QUI ONT FAIT CONSENSUS PAR LES PANÉLISTES RETENUS	78
LE CHOIX DES 12 PROPOSITIONS RETENUES PAR LES 237 CITOYENNES ET CITOYENS QUI ONT CANDIDATE COMME PANELLISTES	85
4. Glossaire :	86

NOTE LIMINAIRE

Les Assises de la protection sociale des Français de l'Étranger ont été initiées par la Commission des Affaires Sociales de l'AFE en octobre 2024¹ par 140 conseiller·ères des Français à l'étranger et 17 parlementaires, avec le soutien du gouvernement (notamment Franck Riester, alors Ministre délégué en charge des Français de l'étranger).

Pour la première fois, un gouvernement a activé l'article 12 de la loi de juillet 2013, permettant ainsi à l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) d'être consultée.

Article 12² : « L'Assemblée des Français de l'étranger peut être consultée par le Gouvernement, par le Président de l'Assemblée nationale ou par le Président du Sénat sur la situation des Français établis hors de France et sur toute question consulaire ou d'intérêt général, notamment culturel, éducatif, économique et social, les concernant. En ces domaines, elle peut également, de sa propre initiative, réaliser des études et adopter des avis, des résolutions et des motions ».

Le Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'Étranger, Laurent Saint- Martin³ a acté leur lancement officiel le 15 octobre 2024 lors de la 42ème session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) L'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)⁴ a défini le cadre et l'organisation. Elle proposait trois thématiques principales :

- Les aides à la scolarité de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)⁵ ;
- Les aides sociales directes et indirectes, notamment le soutien aux Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité (OLES) ⁶ ;
- L'avenir de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)⁷.

Elle reposait sur une méthode participative associant citoyennes et citoyens, élu.es, expert.es et administrations.

Ces Assises avaient pour objectif de faire un état des lieux et de proposer des améliorations pour adapter les dispositifs existants aux réalités des Français de l'étranger. Elles s'étaient articulées autour de trois thématiques principales :

- Les aides sociales directes et indirectes ;
- Les aides à la scolarité de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), ainsi que l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- L'avenir de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE).

Les contributions ont été clôturées le 15 septembre 2025. Elles ont été analysées par les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de synthétiser l'ensemble des arguments et d'identifier l'ensemble des propositions.

Ce document synthétise les arguments, les observations et les contributions recueillis lors des Assises. Ces éléments proviennent des cahiers d'acteurs, des contributions écrites, des comptes rendus des conseils consulaires, des réunions publiques et des questionnaires. L'ensemble des propositions initiales (462 au total) a été analysé, puis réduit à **12 propositions prioritaires par thème**, sélectionnées par un système de vote. Les arguments sont regroupés par thème ci-dessous, et les verbatims sont repris entre guillemets.

¹ [Oct-24-Assises-Protection-Sociale-FdE-texte-vote-AFE.pdf](#)

² [Article 12 - LOI n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France \(1\) - Légifrance](#)

³ [0050AA421B25250115165155](#)

⁴ [Fev-2025-Lettre-Pdt-AFE-reponse-Ministre-.pdf](#)

⁵ [Bourses Scolaires et AESH - Soutien financier à l'éducation | AFE](#)

⁶ [Aides sociales directes et indirectes - Services sociaux pour les Français à l'étranger | AFE](#)

⁷ [Avenir de la Caisse des Français à l'étranger - Perspectives et enjeux | AFE](#)

1. AIDES SOCIALES DIRECTES ET INDIRECTES

PRÉSENTATION DES PANÉLISTES

Présentation des citoyennes et citoyens

Aides sociales directes et indirectes					
Afrique du Nord et Moyen- Orient	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Sans emploi	Handicap
Union Européenne et Espace Economique Européen	41 ans à 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	Aide sociale
Union Européenne et Espace Economique Européen	26 ans 40 ans	Un homme	Célibataire	Actif (vous travaillez)	
Asie-Océanie	Plus de 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Sans emploi	Handicap
Afrique du Nord et Moyen- Orient	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	Handicap
Amériques et Caraïbes	26 ans 40 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Asie-Océanie	Plus de 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Europe continentale	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Union Européenne et Espace Economique Européen	41 ans à 60 ans	Ne se prononce pas	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Union Européenne et Espace Economique Européen	Plus de 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Retraité	
Amériques et Caraïbes	41 ans à 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Asie-Océanie	Plus de 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	

Présentation des personnes qualifiées

- 1 chercheur ;
- 1 expert ;
- 1 étudiant ;
- 1 représentant de la Fédération internationale des Accueils français et francophones d'expatriés (FIAFE) ;
- 1 représentante de l'Union des Français de l'Etranger (UFE).

Contexte et enjeux

Rappel de la demande du gouvernement : étude du « *dispositif des aides sociales directes (allocation de solidarité, allocation à durée déterminée, secours mensuel spécifique enfant, secours occasionnel, allocation enfant et adulte handicapé) et indirectes (dispositif de subvention aux organismes locaux d'entraide et de solidarité) afin qu'elles soient à la fois plus efficaces, mieux ciblées et adaptées aux besoins* ».

Ce que proposait l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) dans le cadre des Assises :

Depuis les années 1980, des aides sociales directes et indirectes soutiennent les Français établis hors de France en situation de précarité. Allocations de solidarité, aides ponctuelles, soutien aux personnes en situation de handicap, ces dispositifs sont essentiels pour garantir un filet de sécurité à ceux qui en ont besoin. En parallèle, les Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité (OLES) jouent un rôle clé en apportant une aide de proximité aux compatriotes en difficulté. Cependant, avec l'évolution des profils des bénéficiaires, la répartition des aides et les contraintes budgétaires, il est nécessaire de repenser ces dispositifs pour les rendre plus accessibles et mieux adaptés aux réalités de l'expatriation.

Les Assises de la Protection Sociale dresseront un état des lieux des aides existantes, de leur financement et des critères d'attribution. L'objectif est de clarifier les conditions d'accès, simplifier les démarches administratives et améliorer la répartition des ressources. À travers ces échanges, nous devons poser les bases d'un système plus équitable, transparent et adapté aux besoins réels des Français établis hors de France, tout en garantissant sa viabilité à long terme.

ANALYSE DES CONTRIBUTIONS SE REPORTANT AUX CONSTATS ET OBSERVATIONS.

Les échanges sur les aides sociales directes et indirectes en faveur des Français de l'étranger ont porté notamment sur huit thématiques principales: l'accès à l'information des dispositifs existants, l'égalité de traitement entre Français de l'étranger et résidents de métropole, l'évolution des dispositifs, les délais de traitement des demandes notamment pour les droits liés au handicap, les critères d'éligibilité, les moyens humains dans les postes consulaires, les difficultés spécifiques des personnes âgées et en situation de handicap, ainsi que le renforcement des contrôles contre la fraude.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux concernant la diffusion de l'information à l'inscription consulaire et annuellement, la simplification des démarches, le besoin de renforcer les dispositifs d'accueil et de rapatriement des personnes en difficulté, ainsi que la création d'une allocation spécifique "grand âge" pour les Français de l'étranger.

Pérennité des aides

Des participantes et participants ont indiqué *"le rejet de la recommandation de la Cour des comptes de 2024 visant à éteindre les aides sociales consulaires dans l'Union européenne"*. De manière plus précise, il a été indiqué *"l'affirmation du droit des personnes handicapées françaises établies à l'étranger à une prise en charge digne, encadrée et équitable"*.

Accès à l'information

Des participantes et participants ont relevé une information publique existante mais insuffisamment diffusée avec pour conséquence qu'un grand nombre de personnes ignorent les dispositifs en place et leurs droits.

Des participantes et participants ont cité les inégalités d'accès à l'information liées aux outils numériques et aux pratiques locales des postes consulaires.

La question de l'accès à l'information et aux droits est revenue de façon récurrente dans les contributions.

Des participantes et participants ont constaté que beaucoup de Français de l'étranger méconnaissaient les dispositifs auxquels ils pourraient prétendre ou en ont pris connaissance trop tard. Des participantes et participants ont par exemple mentionné des cas de non-recours à l'allocation enfant handicapé par méconnaissance du dispositif. Ils ont émis le désir de *"former le personnel au contact des usagers"* et de *"simplifier les documents d'aides sociales avec des formulations claires et accessibles"*.

Accessibilité des services

Pour les publics « éloignés », la rupture numérique a été largement évoquée ainsi qu'une insuffisance des documents multilingues ou simplifiés, aussi l'absence de guides/actions d'information pour les OLES⁸ et associations.

Les difficultés d'accès physique aux services consulaires ont également été mentionnées. Dans certains pays, les Français de l'étranger ont plaidé pour un retour à une certaine souplesse dans l'accueil sans rendez-vous pour les cas sociaux.

Pour d'autres « *il faudrait qu'au moment de l'inscription consulaire, puis une fois par an, chaque poste soit tenu d'envoyer à chacune des personnes inscrites au registre un message présentant l'ensemble des dispositifs d'aide existants.* »

Egalité de traitement

Pour des participantes et participants, *"les Français de l'étranger devraient bénéficier des mêmes avantages que les résidents (sécurité etc....) aux mêmes conditions"*.

Pour d'autres, *"Il me semble que les français de l'étranger devraient être au même régime que ceux de métropole"*.

Enfin, a été indiqué l'idée que *"tous les Français devraient pouvoir bénéficier des mêmes aides sociales, où qu'ils résident"*.

La notion de priorisation des Français a été énoncée : *"je crois je les Français hors de France devraient être priorisés par rapport aux étrangers en France"*.

Prévisibilité et stabilité des dispositifs

Les contributeurs ont regretté des variations imprévisibles de paramètres pivot (IPPA⁹, CPS¹⁰, taux de base) ce qui affecte quotités et restes à charge des familles.

Sur l'indice IPPA et taux de chancellerie, l'inadaptation aux monnaies volatiles et à l'inflation locale ont fait l'objet de remarques et la date de fixation (16 septembre N-1) est jugée pénalisante pour certains pays.

De même, les changements réglementaires en cours d'exercice (ex. condition de taux d'incapacité pour certaines aides) ont créé insécurité juridique et financière.

Des participantes et participants ont plaidé pour une réforme : « *nous demandons la totale remise à plat du système des taux de base sur lesquels se calculent les aides sociales versées* ».

Des participantes et participants ont indiqué que les fonds alloués aux aides sociales doivent être

⁸OLES : Organismes locaux d'entraide et de solidarité

⁹IPPA : Indice de Parité de Pouvoir d'Achat. Il permet d'intégrer pour chaque pays le coût relatif de la vie (coût du logement et panier de consommation et services) par rapport à celui de Paris dans le calcul des quotités de bourses scolaires.

¹⁰ CPS : Contribution Progressive de Solidarité. Elle correspond à un mécanisme de solidarité entre familles bénéficiaires de bourses scolaires, elle est arrêtée par l'AEFE, après avis de la CNB, commission nationale des bourses scolaires, au début de chaque campagne. Elle est destinée à contenir le montant total des propositions formulées par les CCB, commission consulaire des bourses scolaires, dans la limite des moyens budgétaires alloués à la campagne considérée.

attribuées sur la base du droit, et non des ressources disponibles. Le mode de calcul des aides doit être plus rapide et souple, selon d'autres participants pour prendre en compte les crises et les variations de taux de change : « *nous défendons une réévaluation continue des aides ainsi que la possibilité de les verser en euros* ».

Des participantes et participants ont indiqué que *"les français de l'étranger devraient pouvoir bénéficier des mêmes aides, particulièrement s'ils continuent de payer des impôts en France"*.

Ils ont recommandé « *de créer un mécanisme de crise qui permette d'ajuster / réévaluer le taux de base autant de fois que nécessaire en cours d'année en cas de crise monétaire, politique ou climatique.* »

Délais de traitement des demandes

Les délais de traitement des demandes, particulièrement pour les droits liés au handicap, ont été soulignés. Des participantes et participants de certains pays ont évoqué des délais pouvant atteindre six mois pour les dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La multiplicité des MDPH compétentes est pointée comme un facteur de complexification et de rallongement des délais.

Critères d'éligibilité et adéquation aux réalités locales

Des participantes et participants ont évoqué les discordances entre situations réelles et critères utilisés : prise en compte du patrimoine immobilier/mobilier, traitement des plans d'épargne retraite, prise en compte de l'aide familiale.

Des participantes et participants ont indiqué que les effets de seuil et l'absence de progressivité dans les dispositifs pénalisaient des ménages proches des barèmes. Ainsi, des participantes et participants souhaitaient *"l'inclure de la progressivité dans tous les dispositifs, afin d'éviter les effets de seuil qui évincent de certaines aides sociales des personnes qui dépassent tout juste le barème"* ; et également *"conditionner toutes les aides sociales au niveau de ressources des familles."*

Les contributions ont cité des cas locaux montrant des aides versées à des foyers disposant de ressources ou de patrimoines importants.

Est apparu la demande de *"ne pas déduire les aides versées localement"*.

Qualité de l'instruction et opérations de contrôle

Les contributions ont évoqué des fraudes et usages contestables (fausse domiciliation, maintien de droits en France via carte vitale, fraudes signalées notamment en certains postes). Il a été souhaité un renforcement des contrôles sur le terrain (VAD¹¹) mais également des demandes d'amélioration des outils d'échanges et de croisement d'informations.

¹¹ Visite à domicile

Fonctionnement des acteurs locaux et capacités humaines

Des participantes et participants ont cité des moyens humains jugés insuffisants sur certains postes pour instruire, accompagner et contrôler (besoin de professionnels formés, poste ADL¹² utile).

Ainsi, il a été jugé utile de *"renforcer l'antenne d'action sociale du consulat, en mettant l'accent sur la formation, le suivi et l'efficacité de la personne en charge des dossiers"*.

De même, des participantes et participants ont parlé d'*"étudier la faisabilité d'une permanence téléphonique sociale"*.

La question de la confidentialité des données personnelles a été soulevée dans plusieurs circonscriptions.

Il est ressorti une *« importance de garder la possibilité de recevoir des personnes sans rendez-vous en cas d'urgence »*

La coordination entre acteurs est apparue comme un enjeu majeur. Les participantes et participants ont suggéré une meilleure articulation entre les services consulaires, les OLES¹³ et les établissements scolaires. Certaines associations ont demandé à pouvoir participer aux tournées consulaires pour améliorer l'accompagnement des publics vulnérables.

Cas des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Des contributions ont mis en avant les difficultés d'accès, délai et variations de reconnaissance du handicap (variabilité des MDPH¹⁴).

Des participantes et participants ont souhaité *« un pôle dédié aux Français-es de l'étranger doit être créé dans une Maison Départementale pour les Personnes Handicapées existante, pour simplifier les démarches »*.

Sur le sujet du plafonnement des revenus, il a été demandé d'*"introduire un plafond de revenus au-delà duquel les aides liées au handicap ne seraient plus attribuées"*

Des demandes ont porté sur les critères d'incapacité alignés sur la France : *"Retenir les mêmes critères qu'en France en terme du taux d'incapacité"* ainsi que *« garantir l'application des conditions d'attribution en France des Allocations aux Enfants Handicapés et des Allocations aux Adultes Handicapés aux Français de l'étranger »*.

Sur le sujet de l'accompagnement il est souhaité une *"aide domiciliaire aux personnes de plus de 65 ans en charge de personnes handicapées ou très âgées"*.

Les problématiques liées à la dépendance et au grand âge (places, accompagnement local) viennent dans le débat avec une demande de création d'une allocation spécifique : *"Engager une réflexion sur la prise en charge de la dépendance des Français de l'étranger en créant une allocation spécifique 'grand âge'"*.

De même les contributions ont indiqué qu'il y a lieu d'*"identifier les solutions juridiques (tutelle, curatelle, mandat de protection) pour les résidents incapables de gérer leurs ressources"*.

¹² Agent de droit local

¹³ OLES : Organismes locaux d'entraide et de solidarité

¹⁴ MDPH : maison départementale des personnes handicapées.

Patrimoine immobilier

Les méthodes d'évaluation et prise en compte ont été perçues comme injustes selon date d'acquisition et nature du patrimoine ; la proposition de demandes d'actualisation périodique et d'abattement pour locataires ou emprunteurs est émise.

Fraude et contrôles

Des participantes et participants ont souhaité tout d'abord un renforcement des moyens humains pour les contrôles et donc *"garantir une configuration d'équipe minimale au service social pour effectuer des contrôles approfondis"*, avec des visites à domicile et des enquêtes sociales. Ils ont parlé de pratiques de domiciliation permettant de maintenir droits en France ; ils ont émis des recommandations pour des croisements automatiques entre registre consulaire et organismes sociaux. Ainsi ils ont indiqué qu'il souhaiterait *"disposer d'un fichier informatique qui permette d'identifier rapidement un usager qui frappe à plusieurs portes du consulat"*.

Ont été également mises en avant des propositions de sanctions dissuasives en cas de fraude.

Des participantes et participants ont indiqué certains croisements d'information (registre consulaire et organismes sociaux) dans le respect des règles applicables au titre du RGPD¹⁵.

Des constats d'abus documentés (cas de fraude, dossiers inadaptés) ont amené à la réflexion *« d'accès des services consulaires aux informations fiscales en France »*.

Les améliorations proposées

Organisation de l'information et accompagnement

La diffusion proactive et systématique de l'information est ressortie avec le souhait d'un message d'information à l'inscription consulaire et un envoi annuel de rappel. Une volonté est d'*"avoir accès à un niveau d'informations sur ses droits sociaux (retraites, santé, chômage)"*.

Des participantes et participants ont fait une demande de *« développer l'accompagnement numérique pour les seniors »*.

Des contributions ont souligné l'importance de garder *« la possibilité de recevoir des personnes sans rendez-vous en cas d'urgence »*.

Prévisibilité et modalités de calcul

Des participantes et participants ont demandé de revoir les modalités de calcul de l'IPPA¹⁶ et du taux de chancellerie¹⁷ (moyenne annuelle, consultation d'experts locaux).

Ils ont demandé à stabiliser les paramètres impactant les quotités (réfléchir aux règles d'ajustement et à la prévisibilité des taux), à transformer certaines aides en droits pérennes (proposition de sécurisation législative évoquée).

¹⁵ RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

¹⁶ IPPA : indice de parité de pouvoir d'achat.

¹⁷ [Taux de chancellerie et barème des frais de mission | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et énergétique](#)

Instruction, critères et harmonisation

Des participantes et participants ont fait ressortir une demande d'uniformisation et de simplification de l'instruction : proposer un quotient familial, calculé par le consulat, applicable transversalement aux aides à l'étranger.

Des demandes ont porté sur l'introduction et la progressivité dans les dispositifs pour limiter les effets de seuil et d'intégrer systématiquement le patrimoine mobilier et immobilier dans l'appréciation, avec exclusions/pondérations (propositions locales : exclusion des multi-propriétaires, réactualisation quinquennale) ; le calcul des ressources sur une situation plus récente (N-1 plutôt que N-2) pour tenir compte des évolutions rapides figure parmi les remontées.

Soutien aux Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) et associations

Des participantes et participants ont souhaité une stabilisation des subventions (STAFE) et orienter les économies budgétaires (ex. transfert de budgets supprimés) vers les OLES¹⁸ ainsi que faciliter des versements échelonnés pour améliorer la trésorerie ; la reconnaissance et un financement pérenne des missions d'intérêt général rendues par OLES¹⁹ émerge des contributions.

Handicap et maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Sur le sujet du besoin de simplifier les instructions et accélérer les procédures a été présenté avec la possibilité d'un canal ou d'une MDPH « unique » ou d'une coordination centralisée pour les Français de l'étranger. La convergence européenne est recommandée pour reconnaissance mutuelle des décisions de handicap.

Mise en place d'une protection juridique

Des participantes et participants ont émis un désir de *"mettre en place une assistance juridique disponible car certains Français de l'Etranger n'ont pas les moyens de payer un avocat"*

Des participantes et participants ont indiqué des besoins pour une *"protection en cas de perte d'emploi, et aide juridique professionnelle en cas de litige employeur local"* ou une *"aide à la protection psychologique et financière des personnes abusées par leur conjoint-e et abandonnées sans ressources"*.

Personnes âgées et dépendance

Des participantes et participants ont appelé de leurs vœux des études et une réflexion sur une allocation « *grand âge* » dédiée aux Français de l'étranger ; des partenariats locaux pour l'accueil et l'accompagnement des français de l'étranger concernés sont à trouver.

Des participantes et participants ont également évoqué des problématiques spécifiques comme la prise en charge des personnes âgées isolées.

¹⁸ OLES : organismes locaux d'entraide et de solidarité

¹⁹ OLES : organismes locaux d'entraide et de solidarité

Mesures opérationnelles locales

Des recommandations ont porté sur la formation des agents, webinaires régionaux, manuels de procédures, création/renforcement de postes sociaux (Agents de liaison), amélioration des systèmes informatiques (fichier local de suivi des usagers).

Soutien aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)

Des contributions ont suggéré une mise à disposition des OLES d'un guide d'information détaillé et d'accès à des formations consulaires.

Le principe d'une réaffectation budgétaire apparaît : *"Possibilité de verser aux OLES le budget auparavant consacré à la PAC²⁰?"*.

Des débats ont fait ressortir que *« les subventions accordées aux « OLES » doivent être sanctuarisées. Ces organismes permettent de subvenir, autant que faire se peut, aux besoins des Français.es de l'étranger en situation précaire et qui ne rentrent pas dans les critères de l'aide sociale. »*

Sur les critères de financement des OLES, il a été demandé un *"Maintien des trois critères principaux pour les subventions : complémentarité avec le consulat, dynamisme dans la recherche de financement, transparence et qualité du dialogue"*.

Rapatriement pour les situations d'urgence

Des participantes et participants ont indiqué un souhait de *"rapatriement pour les Français pour des urgences médicales ou danger sur leur personne"*.

« Il est également urgent d'accroître les capacités d'accueil en France pour pouvoir permettre le rapatriement des Français-es qui se trouvent en situation de détresse. »

Des participantes et participants ont émis un besoin pour *« un renforcement des dispositifs d'accueil et de soutien au rapatriement de personnes en difficulté »* et *« un renforcement des secours et des crédits accordés pour les Français en situation de précarité, qu'ils soient résidents ou de passage, avec une attention particulière aux réalités locales (coût de la vie, accès aux soins) »*

Aides au retour

Des participantes et participants ont émis le souhait d'un dispositif de *"retour en France en cas de problème à l'étranger (perte d'emploi, handicap, perte de revenus importante au moment de la retraite, décès du conjoint etc.)"*.

A l'issue des Assises de la protection sociale sur le thème des aides sociales directes et indirectes, 117 propositions ont été rassemblées et ont porté notamment sur huit thématiques principales, notamment : la simplification et l'uniformisation des critères d'accès aux aides sociales

²⁰ Prestation d'assistance consulaire (PAC)

avec la création d'un quotient familial unifié sur le modèle de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la France, l'indexation automatique des barèmes sur l'inflation et le change avec réévaluation continue, la création d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dédiée aux Français de l'étranger et l'alignement des barèmes d'invalidité sur ceux de la France, la création d'une allocation spécifique "grand âge" pour la prise en charge de la dépendance, l'amélioration de la communication sur les droits avec simplification des documents et allègement des justificatifs administratifs, l'accès à une aide juridictionnelle notamment en cas d'incarcération, le renforcement du dispositif de rapatriement et d'évacuation médicale rapide avec création d'un fonds d'urgence pour catastrophes naturelles et crises, ainsi que le soutien renforcé au retour en France.

FOCUS SUR LES 117 PROPOSITIONS ISSUES DES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE POUR LES AIDES SOCIALES DIRECTES ET INDIRECTES.

RÉFORME GÉNÉRALE DES DISPOSITIFS D'AIDE

Simplification et uniformisation des critères

1. **Quotient familial unifié** : *"Simplifier l'étude des dossiers en attribuant à chaque foyer un quotient familial (à l'instar de ce que calcule la CAF en France) qui déterminerait le droit de chaque famille aux différentes aides sociales existant à l'étranger"*
2. **Composition du quotient familial** : *"Ce quotient familial pourrait être calculé à partir de la composition familiale, des revenus et du patrimoine mobilier/immobilier" ; "Il pourrait aussi tenir compte du soutien familial dont peuvent bénéficier certains Français (obligés familiaux)" ; "Il devrait intégrer une relativité des ressources"*
3. **Progressivité et conditionnement** : *"Inclure de la progressivité dans tous les dispositifs, afin d'éviter les effets de seuil qui évincent de certaines aides sociales des personnes qui dépassent tout juste le barème" ; "Conditionner toutes les aides sociales au niveau de ressources des familles" ; "Inclure systématiquement le patrimoine mobilier et le patrimoine immobilier dans les critères d'attribution"*
4. **Principe d'aides différencielles** : *"Asseoir davantage le principe d'aides différencielles en incluant dans les justificatifs requis, la preuve que les demandeurs ont réalisé les démarches auprès des autorités du pays de résidence"*
5. **Critères OLES²¹** : *"Maintien des trois critères principaux pour les subventions : complémentarité avec le consulat, dynamisme dans la recherche de financement, transparence et qualité du dialogue" (WEBINAIRE FIBRE)*

²¹ OLES : organismes locaux d'entraide et de solidarité

Positionnement politique et institutionnel

6. **Rejet de l'extinction** : *"Le rejet de la recommandation de la Cour des comptes de 2024 visant à éteindre les aides sociales consulaires dans l'Union européenne"*²²
7. **Droits des personnes handicapées** : *"L'affirmation du droit des personnes handicapées françaises établies à l'étranger à une prise en charge digne, encadrée et équitable"*

Répartition équitable des aides

8. **Suppression d'abattements** : *"Supprimer l'abattement logement"*
9. **Non-déduction des aides locales** : *"Ne pas déduire les aides versées localement"*
10. **Répartition mondiale équitable** : *"Appeler à une répartition plus équitable des aides sociales au niveau mondial"*

Volume et évolution des aides

11. Indexer automatiquement les barèmes sur l'inflation et le change
12. « Nous demandons la totale remise à plat du système des taux de base sur lesquels se calculent les aides sociales versées »
13. « Revaloriser de 2 millions d'euros l'aide sociale aux Français établis hors de France dispensée par les postes consulaires et destinée aux personnes âgées à faible revenu, aux personnes en situation de handicap et aux enfants vulnérables »
14. Les fonds alloués aux aides sociales doivent être attribués sur la base du droit, et non des ressources disponibles.²³ Le mode de calcul des aides doit être plus rapide et souple, pour prendre en compte les crises et les variations de taux de change. Nous défendons une réévaluation continue des aides ainsi que la possibilité de les verser en euros.
15. : Assurer la santé de tous·tes les plus jeunes Les frais de santé des nouveau-né·es et mineur·es doivent entrer dans la protection sociale des Français·es de l'étranger.

Reconnaissance des handicaps

16. Création d'une MDPH spécialisée pour les Français de l'étranger.
17. Un pôle dédié aux Français·es de l'étranger doit être créé dans une Maison Départementale pour les Personnes Handicapées existante, pour simplifier les démarches
18. L'Allocation Journalière de Proche Aidant (AJPA) doit être ouverte aux travailleur·euses habitant en France qui aident un·e proche à l'étranger.

²² En application du principe de non-discrimination dans l'Union européenne (UE), les allocations liées au taux de base (allocations de solidarité et allocations adultes handicapés) ont été supprimées depuis avril 2010 pour les postes situés à l'intérieur de l'UE (hors nouveaux Etats membres après 2004 et Andorre) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Toutefois, pour venir en aide à nos compatriotes les plus nécessiteux tout en respectant la réglementation européenne, un dispositif de « prestation d'assistance consulaire » (PAC) a été mis en place en 2012. Ce dispositif a été créé pour verser un secours à nos ressortissants en attendant que ceux-ci perçoivent les allocations de leurs pays de résidence. De nature temporaire, ce dispositif n'avait pas vocation à perdurer. Les membres de la commission permanente pour la protection sociale des Français (CPPSFE), qui s'est réunie le 15 mars 2024, ont émis un avis favorable à une extinction programmée et progressive de ce dispositif sur les trois prochaines années, avec une baisse dès 2024 de 25 % des taux de base des pays de la PAC, qui étaient jusque-là gelés

²³ Actuellement La commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger décide chaque année du montant des aides sociales allouées par rapport à une enveloppe budgétaire proposée par le ministère et qui est en baisse chaque année.

PROPOSITIONS BASÉES SUR LA CONTRIBUTION

Accès basé sur les cotisations

19. *"Pas financer, mais juste être autorisé à avoir une sécurité sociale"²⁴*
20. *"Est-ce que le Français installé à l'étranger travaille, d'une manière ou d'une autre, pour la France ? Si oui, et s'il accepte de cotiser volontairement, alors il devrait avoir le droit aux aides sociales"*
21. *"Tant que la personne a cotisé un certain nombre d'année en France je ne vois pas pourquoi elle aurait moins le droit à des aides"*
22. *"Moyennant une cotisation modeste les Français de l'étranger doivent être garantis de droits sociaux"*

Lien impôts-droits

23. *"Est ce qu'en période de contraintes budgétaires l'Etat a baissé les prélèvements en France sur les revenus des Français de l'Etranger ? la réponse est non"*
24. *"Pour bénéficier d'aides sociales venant de France, il faudra alors aussi payer des impôts en France"*
25. *:"Les français de l'étranger devraient pouvoir bénéficier des mêmes aides, particulièrement s'ils continuent de payer des impôts en France"*

SITUATIONS PARTICULIÈRES ET CAS SPÉCIAUX

Cas d'urgence et situations critiques

26. *"Service d'évacuation médicale d'urgence"*
27. *"Meilleure prise en charge des hospitalisations et offrir des solutions de rapatriement"*
28. *"Vous devriez faire plus attention aux Français qui sont incapable de contribuer à la CFE, non parce qu'ils ne veulent pas, mais parce qu'ils ne peuvent pas"*
29. *« Aides financières d'urgence : Renforcement des secours et des crédits accordés pour les Français en situation de précarité, qu'ils soient résidents ou de passage, avec une attention particulière aux réalités locales (coût de la vie, accès aux soins) »*
30. *De créer un mécanisme de crise qui permette d'ajuster / réévaluer le taux de base autant de fois que nécessaire en cours d'année en cas de crise monétaire, politique ou climatique*
31. *Créer un fonds d'urgence pour les Français de l'étranger confrontés à des catastrophes naturelles, des risques sanitaires ou des événements politiques majeurs, doté de 10 millions d'euros »*

Problèmes administratifs spécifiques

32. *"je suis divorcer et n'ayant aucun contact depuis plus de 10 ans avec mon ex-femme alors que mes deux fils sont adhérent à la CFE de leur mère"*
33. *"Quelles bourses ? Mon fils a commencé l'université en France. Nous vivons dans les Caraïbes depuis 32ans. Pour recevoir les bourses, il faut présenter une feuille d'imposition ce qui n'existe pas ici"*

AIDES LIÉES AU HANDICAP (AEH/AAH)

34. Plafonnement des revenus : *"Introduire un plafond de revenus au-delà duquel les aides liées au handicap ne seraient plus attribuées"* (ALGER)
35. Critères d'incapacité alignés sur la France : *"Retenir les mêmes critères qu'en France en terme du taux d'incapacité"* (ALGER)
36. Adaptation du calcul : *"Adapter le calcul des aides en intégrant la spécificité des besoins liés au handicap"* (ALGER)
37. « *Il faut garantir l'application des conditions d'attribution en France des Allocations aux Enfants Handicapés et des Allocations aux Adultes Handicapés aux Français de l'étranger* »
38. « *Les Français-es hors de France en situation de handicap ne peuvent recevoir l'Allocation Adultes Handicapés qu'à partir de 80% d'incapacité, contre 50% en France : un alignement des critères d'éligibilité vers les plus avantageux est essentiel* »

Autres propositions sur le sujet handicap :

39. *"Aide handicapé" ; "Aide au handicap"*
40. *"Aide de reconnaissance du handicap"²⁵*
41. *"Accès plus facilement à des aides financières et humaines pour les enfants en situation de handicaps"*
42. *"Handicapé" ; "Aide domiciliaire aux personnes de plus de 65 ans en charge de personnes handicapées ou très âgées"*
43. *"Mon fils est tdah²⁶ avec hyperactivité, reconnu par la mdph de France et a le soutien en classe d'un aesh²⁷ à mes frais"*

AIDE SPÉCIFIQUE "GRAND ÂGE" ET DÉPENDANCE

44. Création d'une allocation spécifique : *"Engager une réflexion sur la prise en charge de la dépendance des français de l'étranger en créant une allocation spécifique 'grand âge'"*
45. Partenariats avec structures d'accueil : *"Établir un partenariat avec des structures d'accueil de personnes âgées"*
46. Solutions juridiques : *"Identifier les solutions juridiques (tutelle, curatelle, mandat de protection) pour les résidents incapables de gérer leurs ressources"*
47. Facilitation bancaire : *"Engager une réflexion avec les banques pour faciliter, sous contrôle, les virements vers les établissements d'hébergement"*
48. L'allocation de solidarité pour les personnes âgées précaires doit être renforcée ainsi que l'action sociale consulaire associée (avec des dispositifs d'accompagnement adaptés).

²⁵ Ce sont des propositions de terminologie

²⁶ TDAH : Le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

²⁷ AESH : Accompagnante / Accompagnant des élèves en situation de handicap

AIDES EXCEPTIONNELLES ET FRANÇAIS DE PASSAGE

- 49. **Optimisation de l'aide financière** : *"Optimiser l'aide financière du Consulat pour faire face à la demande croissante d'aide (450 dossiers traités par an)"*
- 50. **Simplification des procédures** : *"Il faudrait simplifier la documentation requise pour les personnes de passage, qui n'ont souvent pas accès à tous leurs justificatifs"*
- 51. **Alternatives aux espèces** : *"Plutôt que des espèces, il pourrait fournir des billets de transport, des bons d'achat pour des supermarchés"*

AIDES AU RETOUR

- 52. *"Aide au retour en France en cas de problème à l'étranger (perte d'emploi, handicap, perte de revenus importante au moment de la retraite, décès du conjoint etc.)"*
- 53. *"Aide au retour en France"*
- 54. *"Aide financière pour un éventuel retour en France"*
- 55. *"AIDES EN CAS DE RETOUR EN FRANCE SUITE A CATASTROPHES NATURELLES OU SITUATIONS POLITIQUES DIVERSES"*

CATEGORIE AIDEE

- 56. Proposition d'un tarif adapté en fonction de la zone géographique de résidence. La cotisation, notamment pour la catégorie aidée devra être adaptée en fonction de la zone géographique
- 57. *« Revaloriser de 25 millions d'euros la contribution de l'Etat à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) pour compenser le coût de la catégorie aidée. Renforcer, à hauteur d'1,795 million d'euros la contribution de l'État à la CFE pour la « catégorie aidée » qui bénéficie d'une tarification spéciale »*

DISPOSITIF AFE

- 58. Compenser à hauteur de 400 000€ la baisse des moyens alloués aux associations des Français établis hors de France au titre du dispositif de soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE)
- 59. STAFE : pour les actions relevant de l'aide sociale, il faut que les subventions aux associations puissent être stables d'année en année, sans dépendre à chaque fois d'un critère d'innovation » obligée.

PROTECTION JURIDIQUE ET AIDE ADMINISTRATIVE

Aide juridique

- 60. *"Il n'y a aucune aide judiciaire française lorsque l'on est français vivant à l'étranger"*
- 61. *"Mettre en place une assistance juridique disponible car certains Français de l'Etranger n'ont pas les moyens de payer un avocat"*
- 62. *"Protection en cas de perte d'emploi, et aide juridique professionnelle en cas de litige employeur local"*
- 63. *"Aide à la protection psychologique et financière des personnes abusées par leur conjoint-e et abandonnées sans ressources"*

Aide administrative

- 64. *Aide administrative pour démarches à faire"*
- 65. *"l'accès aux documents ! Démarches en ligne claires et efficaces"*
- 66. *"Simplicité des démarches"*
- 67. *"Aider véritablement les Français à l'étranger dans leurs démarches administratives et juridiques"*
- 68. *Développer l'accompagnement numérique pour les seniors »*

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET PARITÉ

Parité avec les résidents français

- 69. *"Les Français de l'étranger devraient bénéficier des mêmes avantages que les résidents (sécurité etc....) aux mêmes conditions"*
- 70. *"Il me semble que les français de l'étranger devraient être au même régime que ceux de métropole"*
- 71. *"Tous les Français devraient pouvoir bénéficier des mêmes aides sociales, où qu'ils résident"*
- 72. *"Les aides sociales pour les français de l'étranger doivent être équivalentes aux aides sur le territoire"*

Priorité aux Français

- 73. *"Je crois je les français hors de France devraient être priorisés par rapport aux étrangers en France"*
- 74. *"Je pense que les français de l'étranger ont priorité sur les étrangers en France""*
- 75. *"il serait plus indiquer de garantir l'accès aux soins en France pour les français de l'étranger qui ont moins de droit dans leur pays qu'un clandestin"*

INFORMATION ET COMMUNICATION

Amélioration de l'information

- 76. *"Il y un manque évident d'informations, quand a l'accès aux caisses"*
- 77. *"Les possibilités de protection sociale des Français établis hors de France ne sont pas dévoilé ouvertement"*
- 78. *"avoir accès à un niveau d'informations sur ses droits sociaux (retraites, santé, chômage)"*
- 79. *"En premier lieu, informer plus largement et de manière CONCISE l'ensemble des Français de l'Etranger"*

Proposition de document d'orientation

- 80. *"Il serait très utile et efficace d'avoir un simple document (ou page web) pour quiconque s'inscrit ou passe à l'ambassade qui résume 'Vous habitez maintenant à l'étranger. Pour vos impôts/retraite/... vous devez [ceci cela]""*

INTÉGRATION ET ACCOMPAGNEMENT

Soutien à l'intégration

81. *"Mes 3 points couvrent les besoins d'aides de nouveaux immigrants français en Israël, qui nécessitent un effort pour une intégration réussie et rapide"*
82. *"Aide financière en cas de perte d'emploi, y compris pour ceux travaillant dans les organisations internationales. Accès aux soins, y compris pour les membres de la famille Services d'intégration, notamment cours de langues locales"*
83. *"soutien et suivi de l'éducation pour garantir une continuité en français"*

Accompagnement familial

84. *"Aide à l'épouse de nationalité étrangère et aux enfants au moment du décès du chef de famille"*
85. *"Aide financière aux mères au foyers avec des enfants"*

SITUATIONS D'URGENCE ET PROTECTION

Assistance d'urgence

86. *"Venir en aide en cas d'urgence"*
87. *"meilleure prise en charge des hospitalisations et offrir des solutions de rapatriement si nécessaire"*
88. *"Il faut aider plus et mieux en cas d'urgence notamment"*
89. *"Situation d'urgence"*

Rapatriement

90. *"Rapatriement, mauvais remboursements, tarifs de plus en plus prohibitifs"*
91. *"Garder un accès au système de santé français pour ceux qui en ont vraiment besoin"*
92. *"Rapatriement pour les Français pour des urgences médicales ou danger sur leur personne"*
93. *« Il est également urgent d'accroître les capacités d'accueil en France pour pouvoir permettre le rapatriement des Français-es d'Argentine qui se trouvent en situation de détresse. »*
94. *« Un renforcement des dispositifs d'accueil et de soutien au rapatriement de personnes en difficulté »*
95. *La continuité de la protection sociale Les périodes de carence peuvent rendre le retour en France difficile, comme celle pour la prise en compte des frais de santé. Nous défendons la levée automatique de ce délai en cas de rapatriement d'urgence, ainsi que l'ouverture à la garantie locative Visale*

SOUTIEN AUX ORGANISMES LOCAUX D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ (OLES)

Financement et subventions

- 96. **Versement échelonné** : *"Verser la subvention annuelle en deux temps (50 % au premier trimestre, 50 % à la rentrée)"*
- 97. **Réaffectation budgétaire** : *"Possibilité de verser aux OLES²⁸ le budget auparavant consacré à la PAC ?"*
- 98. *« Les subventions accordées aux « Oles » doivent être sanctuarisées. Ces organismes permettent de subvenir, autant que faire se peut, aux besoins des Français.es de l'étranger en situation précaire et qui ne rentrent pas dans les critères de l'aide sociale. »*
- 99. *« Abonder de 200 000 euros les crédits alloués aux Organismes locaux d'entraide et de solidarité »*

Formation et accompagnement

- 100. **Guide d'information détaillé** : *"Mise à disposition des OLES d'un guide d'information détaillé et d'accès à des formations consulaires"*
- 101. **Formations ciblées** : *"Des formations ciblées visant à offrir un accompagnement plus interactif et personnalisé"*

AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION CONSULAIRE

Accessibilité et communication

- 102. **Simplification documentaire** : *"Simplifier les documents d'aides sociales avec des formulations claires et accessibles"*
- 103. **Renforcement communication** : *"Renforcer la communication et l'accompagnement auprès des familles en difficulté"*
- 104. **Permanence téléphonique** : *"Étudier la faisabilité d'une permanence téléphonique sociale"*
- 105. *« Maintien du contact humain (appels systématiques aux personnes de plus de 70 ans par le service social puis l'élargir au plus de 65 ans) »*
- 106. *« Mise en place de collaboration entre les établissements et le service social du Consulat pour le suivi d'enfants français en situation sociale ou familiale précaire. Avec alerte systématique des établissements en cas d'identification ou de suspicion d'élèves en difficultés. »*
- 107. *« Importance de garder la possibilité de recevoir des personnes sans rendez-vous en cas d'urgence »*
- 108. *« Il faudrait qu'au moment de l'inscription consulaire, puis une fois par an, chaque poste soit tenu d'envoyer à chacune des personnes inscrites au registre un message présentant l'ensemble des dispositifs d'aide existants. »*

²⁸ OLES : organismes locaux d'entraide et de solidarité

Renforcement des antennes sociales

109. **Formation du personnel** : *"Renforcer l'antenne d'action sociale du consulat, en mettant l'accent sur la formation, le suivi et l'efficacité de la personne en charge des dossiers"*
110. **Manuel de procédures** : *"création d'un manuel de procédures détaillé au moment du passage de consigne"*
111. **Configuration d'équipe minimale** : *"Garantir une configuration d'équipe minimale au service social pour effectuer des contrôles approfondis"*
112. **Formation du personnel** : *"Former le personnel au contact des usagers"*

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET CONTRÔLES

113. **Renforcement des contrôles** : *"Renforcer les contrôles"*
114. **Fichier informatique intégré** : *"disposer d'un fichier informatique qui permette d'identifier rapidement un usager qui frappe à plusieurs portes du consulat"*
115. **Accès aux informations fiscales** : *"Accès des services consulaires aux informations fiscales en France"*
116. **Sanctions dissuasives** : *"Rendre dissuasive la fraude : paiement d'amendes en plus du remboursement des sommes indues"*
117. **Poursuivre le travail de lutte contre la fraude** : *"Le Conseil consulaire de Tunis, partant du principe que la solidarité nationale doit être pleinement appliquée dès lors qu'elle est strictement justifiée"*

LA DETERMINATION DES CRITERES DE SELECTION PAR LES PANELLISTES RETENUS

Le comité de pilotage de l'AFE a organisé et animé un panel citoyen réparti par groupe thématique. Il a demandé aux panélistes de s'entendre sur 3 ou 4 critères de sélection qui permettent de classer de façon consensuelle les 117 propositions par ordre d'importance et d'en retenir au maximum 25. Ci-dessous, les critères déterminés par les panélistes.

- **Critère mesurable** : Chaque proposition doit pouvoir être évaluée grâce à des indicateurs concrets (ex. : nombre de bénéficiaires...) ;
- **Égalité d'accès**, La proposition doit bénéficier à tous les Français de l'étranger, sans discrimination (géographique, sociale ou économique) ;
- **Acceptabilité & lisibilité** : La proposition doit être socialement et politiquement réaliste, en tenant compte des contraintes juridiques, administratives et culturelles. Elle doit être clairement formulée, compréhensible par toutes et tous (citoyennes et citoyens, administrations, élu.es), et facile à mettre en œuvre ;
- **Efficacité** : La proposition doit prendre en compte l'efficacité sociale.

LA SÉLECTION DES 25 PROPOSITIONS QUI ONT FAIT LE CONSENSUS DES PANELLISTES RETENUS

Les 23 propositions consensuelles retenues par les panélistes parmi les 117 propositions initiales ont été sélectionnées selon des critères stricts définis par les panélistes.

Méthode d'évaluation : Les rapporteurs ont analysé chaque proposition à l'aide d'un système de notation visuelle dans les tableaux ci-dessous :

- ● Vert : Proposition facile à mettre en œuvre (critères remplis sans obstacle majeur).
- ● Jaune : Proposition moyennement facile (nécessite des ajustements ou des ressources supplémentaires).
- ● Rouge : Proposition difficile à appliquer (contraintes techniques, financières ou juridiques significatives).

RÉFORME GÉNÉRALE DES DISPOSITIFS D'AIDE²⁹

Numéro	Propositions
1	Simplification et uniformisation des critères d'accès aux aides.
2	Quotient familial unifié (modèle CAF France) pour garantir équité entre foyers. → Proposition soutenue par plusieurs panélistes.

Critères cadres « Liberté, égalité, fraternité »³⁰

Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Cout & efficacité

PROPOSITIONS BASÉES SUR LA CONTRIBUTION

Numéro	Propositions
3	Principe d'aide différentielle : prise en compte des dispositifs locaux avant intervention française (éviter les doubles aides). → Proposition jugée pertinente.
4	Indexation des aides sur l'inflation et réévaluation continue.
5	Importance d'une campagne de communication claire et digitale pour informer les bénéficiaires.

Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)

Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Cout & efficacité

²⁹ Des critères « cadres » ont été indiqués par des experts de l'AFE portant sur les valeurs de la République Française « Liberté, égalité, fraternité » et complété par des critères d'applicabilité par les panélistes (impact mesurable, égalité d'accès, acceptabilité et lisibilité, efficacité).

- 6 Débat autour de l'accès basé sur les cotisations : certains favorables (justice contributive), d'autres opposés (logique de solidarité universelle).
- 7 Réduction du coût de la CFE (Caisse des Français de l'Étranger) jugée nécessaire (trop chère pour petites retraites).
- 8 Lien impôts/droits évoqué par certains panéliste (notamment ceux qui paient des impôts en France malgré l'expatriation).

SITUATIONS PARTICULIÈRES ET CAS SPÉCIAUX

Numéro Propositions

- 9 Améliorer la communication sur les droits et conditions d'accès (point d'accord général).
- 10 Créer un fonds d'urgence de 10 M€ pour catastrophes naturelles, crises sanitaires, événements majeurs.
- 11 Importance du rapatriement/évacuation médicale rapide.
- 12 Interlocuteurs francophones dans les situations de crise ; débat sur l'inclusion d'autres langues (hispanophone pour pays comme l'Argentine).

Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)			
Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité

AIDES LIÉES AU HANDICAP (AEH/AAH)

Numéro Propositions

- 13 Création d'une MDPH dédiée aux Français de l'étranger (Maison Départementale des Personnes Handicapées) → Proposition phare, très soutenue.
- 14 Alignement des barèmes d'invalidité sur ceux de la France.
- 15 Amélioration du calcul des droits : prise en compte de la fiscalité et des salaires locaux.

Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)			
Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité

AIDE SPÉCIFIQUE "GRAND ÂGE" ET DÉPENDANCE

Numéro Propositions

- 16 Allocation "grand âge" pour personnes âgées à l'étranger.
- 17 Importance de garantir la continuité de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).
- 18 Soutien renforcé au retour (réinsertion administrative, sociale et médicale).
- 19 Réduction/suppression du délai de carence pour accéder à la Sécurité sociale (actuellement 3 à 6 mois). → Considéré comme injuste comparé aux étrangers arrivant en France.
- 20 Portabilité de la CFE lors du retour.
- 21 Clarifier les procédures pour reconnaissance des prestations perçues à l'étranger.

Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)

Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Cout & efficacité

PROTECTION JURIDIQUE ET AIDE ADMINISTRATIVE

Numéro Propositions

- 22 Accès à une aide juridictionnelle pour les Français de l'étranger, notamment en cas d'incarcération.

Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)

Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Cout & efficacité

INFORMATION ET COMMUNICATION

Numéro Propositions

23 Alléger les justificatifs administratifs demandés pour les démarches.

Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)			
Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité

LE CHOIX DES 12 PROPOSITIONS RETENUES PAR LES 237 CITOYENNES ET CITOYENS QUI ONT CANDIDATE COMME PANELISTES

Parmi les 23 propositions retenues par les panélistes de l'atelier sur les Aides sociales directes et indirectes, 12 ont été sélectionnées par vote électronique parmi les 112 candidats panélistes³¹.

Ces propositions sont classées ci-dessous par ordre d'importance, de la plus prioritaire (1) à la moins prioritaire (12), selon les résultats du vote. Le nombre de voix figure entre parenthèses.

1. Simplification et uniformisation des critères d'accès aux aides. (77 votes)
2. Réduction/suppression du délai de carence pour accéder à la Sécurité sociale (actuellement 3 à 6 mois). → Considéré comme injuste comparé aux étrangers arrivant en France – Pas CFE. (69 votes)³². i
3. Réduction/suppression du délai de carence pour accéder à la Sécurité sociale (actuellement 3 à 6 mois)³³. → Considéré comme injuste comparé aux étrangers arrivant en France – Pas CFE.³⁴ (51 votes).
4. Quotient familial unifié (modèle CAF France) pour garantir équité entre foyers. (61 votes).
5. Création d'une MDPH dédiée aux Français de l'étranger (Maison Départementale des Personnes Handicapées) (61 votes).
6. Améliorer la communication sur les droits et conditions d'accès. (60 votes).
7. Alléger les justificatifs administratifs demandés pour les démarches. (59 votes)
8. Indexation des aides sur l'inflation et réévaluation continue. (56 votes)
9. Principe d'aide différentielle : prise en compte des dispositifs locaux avant intervention française (éviter les doubles aides). (53 votes).
10. Allocation "grand âge" pour personnes âgées à l'étranger. (53 votes).
11. Importance du rapatriement/évacuation médicale rapide. (51 votes).
11. Accès à une aide juridictionnelle pour les Français de l'étranger, notamment en cas d'incarcération. (51 votes).
12. Soutien renforcé au retour (réinsertion administrative, sociale et médicale). 45 (votes).

³¹ Un candidat panéliste est un citoyen français de l'étranger qui a postulé pour participer aux ateliers des Assises, mais qui n'a pas été sélectionné parmi les 44 panélistes retenus (sur 237 candidats au total). Bien que non retenus pour les ateliers, ces candidats ont conservé un rôle : Ils ont pu voter en ligne pour classer les 12 propositions par thème. Leur participation a permis de renforcer la participation citoyenne.

³² Pas de couverture par la Caisse des Français pour les Français rentrant sur le territoire national.

³³ En rentrant en France

³⁴ Pour la CFE, il n'y a pas de délai de carence en cas de retour en France

2. BOURSES SCOLAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

PRESENTATION DES PANELLISTES RETENUS

Présentation des citoyennes et citoyens

Bourses					
Afrique du Nord et Moyen- Orient	26 ans 40 ans	Une femme	Membre d'une famille	Sans emploi	
Amériques et Caraïbes	41 ans à 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	Bourse
Amériques et Caraïbes	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Asie-Océanie	Plus de 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Sans emploi	
Afrique du Nord et Moyen- Orient	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	Handicap, bourse, aide sociale
Afrique-Océan Indien	26 ans 40 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	Bourse
Afrique-Océan Indien	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	Bourse
Amériques et Caraïbes	41 ans à 60 ans	Un homme		Actif (vous travaillez)	
Amériques et Caraïbes	26 ans 40 ans	Un homme	Célibataire	Actif (vous travaillez)	
Asie-Océanie	Plus de 60 ans	Un homme	Célibataire	Retraité	
Asie-Océanie	41 ans à 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Afrique-Océan Indien	Plus de 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Amériques et Caraïbes	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Union Européenne et Espace Economique Européen	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Afrique du Nord et Moyen- Orient	26 ans 40 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Union Européenne et Espace Economique Européen	Plus de 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Retraité	
Afrique du Nord et Moyen- Orient	Plus de 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	

Présentation des personnes qualifiées

- 1 chercheur ;
- 2 étudiant.es ;
- 1 représentant des Français du Monde- Association démocratique des Français de l'étranger (FDM-ADFE) ;
- 1 représentante de la Fédération internationale des Accueils français & francophones d'expatriés (FIAFE) ;
- 1 représentant expert de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) ;
- 1 représentante de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Contexte et enjeux

Rappel de la demande du gouvernement

Etude du « *dispositif des aides à la scolarité, qu'il s'agisse des bourses scolaires ou des aides au financement des accompagnants des élèves en situation de handicap, afin de garantir que ces aides répondent au mieux aux besoins des familles dans un contexte de hausse tendancielle des frais de scolarité, tout en respectant l'impératif de maîtrise de la trajectoire budgétaire* ».

Ce que proposait l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) dans le cadre des Assises

L'accès à l'éducation est un enjeu fondamental pour les familles françaises établies hors de France. Depuis leur création, les bourses scolaires permettent à des milliers d'élèves de poursuivre leur scolarité dans le réseau d'enseignement français à l'étranger, malgré l'augmentation constante des frais de scolarité. Parallèlement, le soutien aux élèves en situation de handicap a connu des avancées avec la prise en charge des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH), bien que des défis importants subsistent. Aujourd'hui, il est essentiel de mieux comprendre les évolutions du dispositif, ses limites et les moyens d'en améliorer l'accessibilité.

Les Assises de la Protection Sociale permettront d'analyser l'évolution du nombre de boursiers, l'impact des critères d'attribution et les solutions pour éviter que le reste à charge ne devienne un frein à la scolarisation. La question du financement et de l'intégration des élèves en situation de handicap sera également abordée, avec une réflexion sur les conditions de recrutement, la formation et la rémunération des AESH. L'enjeu est clair : garantir un accès équitable et inclusif à l'éducation pour tous les enfants français de l'étranger, sans que des obstacles financiers ne viennent compromettre leur avenir.

ANALYSE DES CONTRIBUTIONS SE REPORTANT AUX CONSTATS ET AVIS.

Les échanges sur les bourses scolaires et l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) ont porté notamment sur cinq thématiques principales : les critères d'attribution aux réalités économiques locales, l'information sur les bourses scolaires et AESH pour les familles, la simplification administrative et le respect de la vie privée, le coût des établissements français à l'étranger, l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH).

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux concernant notamment la révision de l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA) et des indices économiques pour mieux refléter les réalités locales, l'introduction de progressivité dans les dispositifs pour éviter les effets de seuil, la simplification des procédures avec constitution de dossier tous les trois ans au lieu d'annuellement, la diffusion proactive et systématique de l'information sur les bourses scolaires et l'AESH à l'inscription consulaire, la non-prise en compte de la résidence principale dans le patrimoine, le renforcement des moyens humains pour les contrôles et l'accompagnement des familles vulnérables, l'extension des bourses aux études supérieures et aux formations pour adultes, ainsi que la création d'un système plus transparent et équitable respectant le principe de gratuité de l'enseignement français pour tous les enfants français où qu'ils résident.

BOURSES SCOLAIRES

ATTENTES ET BESOINS EN MATIERE D'AIDE A LA SCOLARITE

Les priorités exprimées

Des participantes et participants ont exprimé leurs attentes prioritaires en matière de protection sociale (Question 1) : « Bourses organisées sur place pour des études ou formations en France », « aide à la scolarité », « l'accès AESH, aux aides AEEH, doit être une priorité car ça conditionne la scolarité des enfants.

Les critères d'accessibilité aux bourses ne correspondent plus à la réalité économique des payes (non-prise en compte de l'inflation, du boom immobilier etc....) ».

La remise en question du principe d'aide

D'autres participantes et participants ont exprimé des positions différentes : « Je pense que si on part de France et qu'on ne cotise plus en France il est logique de ne rien avoir. La seule demande pourrait être d'avoir des écoles françaises avec suffisamment de places et à un prix accessible pour les Français. », « Je ne pense pas que l'on devrait avoir une protection sociale lorsque l'on s'installe à l'étranger ».

PRINCIPES D'EQUITE ET CRITERES DE DIFFERENCIATION

Critères généraux proposés

Des participantes et participants ont partagé leurs réflexions sur les principes d'équité devant guider la différenciation des aides : *« Les personnes en situation de handicap sont délaissées aux profits des familles ou des personnes aptes au travail mais sans emploi. Trop de retraités ayant une retraite suffisante continue d'exercer des activités au détriment de laisser place à la jeunesse. Il en va de même pour FDM³⁵ avec quasi aucun jeune au comité. », « Un système de Quotient Familial - Situation familiale par rapport aux revenus », « La situation du pays de résidence et les prises en charge du pays de résidence. ».*

Situation spécifique de la kafala³⁶ judiciaire

Une contribution détaillée a mis l'accent sur une situation spécifique : *« En ce qui concerne les aides sociales scolaires particulièrement : les critères les plus justes doivent inclure l'équité dans le calcul du quotient familial et notamment d'inclure les enfants dont les français ont obtenu par décision judiciaire la délégation d'autorité parentale : c'est-à-dire pour les français résidents au Maroc, une kafalah judiciaire. », « Un enfant marocain dont un français s'est vu confier par décision judiciaire la délégation d'autorité parentale doit pouvoir être comptabiliser dans le calcul du quotient familial. Il doit exister en tant que personne. ».*

APPRECIATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION ACTUELS

Situations personnelles complexes

Des participantes et participants ont exprimé leur appréciation des critères d'attribution des bourses scolaires. Certains ont souligné des situations personnelles complexes : *« je suis divorcé et n'ayant aucun contact depuis plus de 10 ans avec mon ex-femme qui mes deux fils sont adhérent à la CFE³⁷ de leur mère et l'ainé a un handicap je ne peux ni les inscrire sur ma CFE étant donné qu'elle est la garde et ni être rembourser quand il tombe malade chez moi je me retrouve pénalisé pour la CFE », « Une amie a eu trois filles d'une première union, elle a un enfant avec son compagnon actuel. Elle n'est pas éligible à une bourse élevée car son compagnon a un bon salaire. Or elle seule entretient les enfants de la première union (leur père étant absent et les services sociaux longs). ».*

Inadaptation des critères aux réalités locales

L'inadaptation des critères aux réalités économiques locales a été largement critiquée : *« Les attributions de bourses scolaires ne sont pas justes par rapport à la situation financière de chaque famille , les seuils d'obtention ne sont pas du tout adaptés à la réalité économique des pays, surtout dans les grandes villes. », « Les plafonds de revenu pour l'attribution des bourses sont bien trop bas dans les villes couteuses (Londres, San Francisco, New York...) », « Les critères ne sont pas adaptés au coût de la vie locale mais plutôt à des coût français ce qui exclus certaines familles qui auraient besoin de ce soutien si les critères tenaient compte des réalités locales », « Là encore, besoin de tenir compte des revenus disponibles, pas des revenus bruts. », « Besoin de prendre en compte la réalité locale et les frais d'inscription - très élevés - », « Besoin de prendre en compte la réalité locale et les frais d'inscription - très élevés - des établissements scolaires français et locaux. ».*

³⁵ Français du monde - ADFE - Français du monde - ADFE

³⁶ Focus sur la « kafala » / L'immigration familiale / Immigration - Direction générale des étrangers en France - Ministère de l'Intérieur

³⁷ CFE : Caisse des Français de l'Étranger

Caractère intrusif des procédures

Le caractère intrusif des procédures a été vivement dénoncé : « *Système hyper intrusif et malsain où même des visites sont organisées dans les chambres et salle de bain, chaque ligne du compte bancaire est analysée on se sent limité fautif de demander une bourse !* », « *Pire que ça on demande une bourse c'est qu'on en a besoin, ça ne nous fait pas plaisir d'aller mendier la charité et à chaque fois l'ambassade agit dans la suspicion. Pire : les tarifs de l'école augmentent (plus de 200 euros par mois pour un salaire en dessous du smic !) et les bourses elles diminuent !!* », « *Très en colère vis à vis de ce système : l'école française est censée être gratuite pour les enfants français et on se retrouve à se saigner tous les mois pour offrir une éducation convenable à nos petits...* ».

Coût élevé de la scolarité française

Le coût élevé des établissements français a été souligné : « *Les écoles française à l'étranger coûte une fortune. Donc même si on a des "bon salaire" selon la réalité française. Ces bons salaires ne sont pas spécialement bons dans le pays de résidence et l'accès à l'école française pour les nationaux est très coûteux. Il devrait toujours il y avait un tarif préférentiel pour les nationaux* », « *La scolarité dans un lycée français est plus cher qu'une école privée locale.* », « *A plus de 10k euros l'année au Lycée français (Hong Kong) une bourse ne suffit pas pour les plus bas revenus. Soit vous diminuer les frais scolaires pour tous (égalité) et favorisez l'apprentissage du français ou alors vous verrez toute une génération de bambins avec un lien distant ou inexistant avec la France.* », « *A ma connaissance, il n'existe pas de réduction pour les Français expatriés qui scolarisent leurs enfants au lycée français. Ce n'est pas normal que les frais pour les Français soient 4, 5 ou 6 fois supérieurs aux frais d'un lycée privée en France. Je précise que je ne suis pas directement concerné, mais je trouve cela socialement injuste. Payer, oui, mais lorsque j'entends que les frais sont du niveau des grandes écoles de commerce, c'est insensé* ».

Remise en question du principe de solidarité

Certains ont remis en question le principe même des bourses pour les Français de l'étranger : « *L'état ne doit pas être responsable de la décision d'avoir fait des enfants sans situation favorable pour l'accueillir et l'élever* », « *Les expatriés qui ont besoins de bourses scolaires ne devraient pas vivre à l'étranger.* », « *il ne devrait pas y avoir de bourses scolaires pour les français parti à l'étranger. Ou alors ne partez pas.* », « *Encore une fois, un Français qui vient vivre à l'étranger pour avoir des bourses, ce n'est pas normal. Je suis contre les bourses scolaires. L'expat c'est un choix on doit assumer.*

D'autres ont indiqué un avis différent : « *En 20 ans mon fils a fait toutes ces études au lycée Français, j'ai dépensé plus de 150 000 euros. Vous pensez que ça, c'est normal ? Un étranger qui vient en France il paye l'école ??* ».

Problèmes liés au patrimoine immobilier

Des problèmes de critères liés au patrimoine ont été soulevés : « *Dans les critères, la valeur commerciale de l'immeuble est prise en compte ce qui n'a pas de sens dans des villes où l'immobilier a explosé au fil des années.* », « *Le même barème de patrimoine s'applique à une famille monoparentale ou une famille de 4 enfants. C'est une discrimination inadmissible.* », « *Bourse restrictive à des personnes ne possédant pas un capital immobilier, même sous prêt bancaire, de plus de 100.000 €. Le prêt bancaire devrait être déduit de la valeur de l'immobilier pour évaluer ce critère* », « *Tenir compte de la réalité et du coût de la vie des pays. Ne pas prendre en compte dans le patrimoine la résidence principale ou la résidence où l'on vit la majorité du temps.* ».

Vision de l'éducation française comme droit fondamental

Des participantes et participants ont défendu une vision de l'éducation française comme droit : « Je pense qu'en tant que ressortissants français, nos enfants devraient pouvoir bénéficier d'une éducation française gratuite partout où une école française est présente. », « C'est, selon moi, un droit fondamental lié à la nationalité --- un droit de naissance --- et non un privilège conditionné à des critères économiques souvent mal ajustés. », « Le système est en lui-même patriarcal et source de corruption. La gratuité effective et réelle est l'option à retenir pour rendre tout son sens à "l'égalité républicaine" ».

Problèmes d'information et de connaissance du dispositif

Des lacunes importantes en matière d'information ont été identifiées : « Je ne connais pas ces critères par manque d'information des Français de l'étranger sur les aides disponibles », « Par manque d'information, je n'ai pas d'avis sur la question. », « Je ne savais même pas que cela existait », « Jamais entendu parlé des bourses scolaires alors que j'ai fait 4 ans d'université aux USA ... », « Nos enfants n'en ont jamais bénéficié - nous ne savions pas que cela existait ! », « je n'ai rien demandé ! est-ce qu'il faut solliciter ? », « Je ne connais pas le fonctionnement de ces bourses. ».

Lourdeur administrative

La complexité administrative a été fréquemment critiquée : « Les critères d'attribution ne sont pas équitables selon la situation familiale et trop de paperasse ... », « Aucune idée, elles semblent être attribuée au hasard et au bon vouloir du personnel. Il faudrait aussi des personnes compétentes : dernièrement quand nous ne pouvions pas remplir le champ du code postal sur l'ordinateur parce que celui que nous avons à l'étranger n'a pas le même format que les 5 chiffres en France, la réponse qui nous a été donnée est que nous ne pouvions tout bonnement pas effectuer la demande de bourse ! », « un dossier de bourse chaque année est une tâche lourde est difficile. Surtout que la situation financière de la famille ne change pratiquement pas d'une année à une autre. Je recommande que le renouvellement se fasse tous les 3 ans ou alors une fois par an mais avec un dossier qui soit beaucoup plus alléger », « Faciliter la constitution du dossier pour éviter une perte de temps avec la création d'une archive, diminuer les documents demandés dans le dossier, et rendre moins rigide. Actuellement c'est trop rigide. ».

Gestion par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE)

La gestion par l'AEFE a été questionnée : « la gestion des bourses scolaires par l'AEFE est un problème. Les critères sont relativement corrects même s'il y a des pistes d'amélioration, mais la mise en œuvre est une boîte noire. Pourquoi il faut que le MEAE³⁸ délègue la gestion des bourses à l'AEFE ? », « Les critères sont tellement surréalistes que la totalité du budget dédiée à l'AEFE n'est pas utilisée tant les refus de bourse sont nombreux. Le tout dans un cadre de réduction constante des crédits du réseau, d'augmentation corrélative des frais d'écologie, d'absence totale de toute communication entre l'administration et les non-résidents dans le cadre de l'AEFE (voire avec les établissements scolaires qui en dépendent...ce qui entraîne un nombre croissant de déconventionnements) », « Le problème n'est pas tant la bourse scolaire qui fonctionne visiblement plutôt bien, mais en premier lieu les frais de scolarité et leurs augmentations continues d'année en année ».

³⁸ MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Soupçons de fraude et d'iniquité

Des situations d'injustice perçue ont été décrites : « *Toujours attribué par copinage* », « *Il y a beaucoup de favoritisme* », « *Il y a des gens qui en profitent alors qu'ils sont aisés et d'autres dans le besoin qui ne l'ont pas. Le système n'est pas juste.* », « *Des gens obtiennent des bourses scolaires alors qu'ils n'en ont pas besoin mais font de fausses déclarations et ont des relations bien placées dans les commissions des consulats et ambassades, tandis que d'autres qui en ont besoin ne reçoivent pas un montant de bourses suffisant pour que leurs enfants puissent être scolarisés dans les écoles françaises à l'étranger dont la plupart sont privées et très chères.* », « *Attribution à des familles qui ne sont pas dans le besoin et qui perçoivent déjà des prestations sociales en France pour une partie des membres de la famille qui y résident.* », « *pas assez de contrôle sur les revenus réels des boursiers - car pas d'impôt locaux et beaucoup de travail payé en cash donc non déclaré* ».

Inadaptation aux conditions locales spécifiques

Des problèmes liés aux conditions locales ont été soulignés : « *Les conditions sont mal adaptées. Par exemple, on exige 6 mois de résidence à l'étranger avant de pouvoir prétendre à une bourse mais des Français viennent vivre à l'étranger au fil de l'année donc au mois de mars par exemple (sans que ce soit prévisible à l'avance donc impossible de venir s'installer pendant les vacances scolaires) et ne peuvent alors pas bénéficier d'une bourse car ils ne remplissent pas ces 6 mois de résidence. L'année suivante, ils devront toujours déboursier de l'argent pour les mois jusqu'à l'obtention du résultat de la bourse, ce qui n'est pas évident pour tous. Le calcul au quotient familial ne semble pas prendre en considération les situations individuelles des familles. Un salaire certes juste un peu au-dessus du plafond d'éligibilité n'empêche en rien une famille d'avoir du mal à honorer les frais de scolarité lorsque les charges autres sont importantes, les impôts locaux élevés, ou lorsqu'il y a de nombreux enfants scolarisés* ».

Critique de L'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA) et des indices économiques

L'IPPA et les indices économiques ont été largement critiqués : « *L'indice retenu dans le calcul ne paraît pas du tout être en corrélation avec la réalité du terrain (donc avec les salaires bruts, les salaires nets, le coût des dépenses obligatoires).* », « *Révision de l'IPPA et analyse du coût de la vie de nos pays* », « *L'indice de parité du pouvoir d'achat n'est pas toujours adapté à la réalité d'une résidence dans un pays étranger. En effet, on peut vivre au Japon qui possède un pouvoir d'achat proche de celui de la France. Cependant vivre dans les grandes villes peut faire exploser le budget logement et à l'inverse, vivre à la campagne permet d'avoir un budget logement moins important qu'en France, mais oblige à avoir deux voitures (hors agglomérations, les transports publics sont presque inexistants). Il faut aussi considérer l'évolution démographique qui voit la part Entreprise diminuer à la CFE³⁹, veut également dire beaucoup plus d'entrepreneurs et digital nomades qui n'ont pas nécessairement les mêmes moyens que les expatriés corporates.* », « *Les salaires limites sont en dehors de la réalité du coût de la vie à NYC ; et la perte d'un emploi devrait donner droit à une bourse même si les ressources précédentes étaient au-dessus du barème* ».

³⁹ CFE : caisse des Français de l'étranger

Problèmes liés aux revenus d'activité

Des problèmes liés à l'évaluation des revenus ont été mentionnés : « *En tant que travailleur à l'étranger, souvent beaucoup de frais d'entreprise sont pris en compte par l'employé afin d'être remboursé plus tard par l'entreprise, ceci pour des motifs de commodité et simplicité. Avoir beaucoup de dépenses et de revenus, même correspondant à l'entreprise, est un motif de refus de la bourse* », « *Pourquoi rend-on l'APEE⁴⁰ non-éligible aux bourses ? Tous les parents qui sont employé "en dur" en entreprise doivent payer entre 2.5 et 5% d'impôts à l'APEE. Cette "taxe" devrait permettre de faire déduire son salaire d'autant. Bien sûr les gens qui travaillent au noir échappent à la règle et ont "plus" de ressources apparentes. C'est scandaleux.* ».

Demande de bourses pour études supérieures

Des contributions ont évoqué les bourses pour études supérieures. Cette contribution a été formulée deux fois par des participantes et participants différents : « *Non, aucunes bourses n'est fourni pour les étudiants. Alors que l'Allemagne, la Belgique ou Israël (par exemple mais il y en d'autres) en offrent à leurs étudiants ressortissants (au moins sur concours). La France n'aime pas ses intellectuels et encore moins ses étudiants (et c'est d'autant plus flagrant s'ils étudient à l'étranger). Elle ne les aide pas ou très peu. C'est pour ça que la plupart s'en vont et ne reviennent pas. Créer des bourses pour les études supérieures avec un volet pour ceux à l'étranger pourrait peut-être améliorer le sentiment d'appartenance et de fierté de son propre pays.* », « *L'état français ne participe pas aux études des étudiants Français à l'étranger. Ceux-ci paient la totalité de leurs études sans bourse française alors qu'ils peuvent bénéficier d'une bourse au mérite à l'étranger. Mais l'Etat français paie la scolarité des étudiants étrangers en France. Pourquoi ne pas verser aux étudiants français à l'étranger la même somme que la France verse pour les études supérieures en France à un étudiant français ?* », « *Actuellement, l'aide ne concerne que les enfants.* », « *Or, en tant qu'adulte établi à l'étranger, j'ai tout autant besoin de dispositifs de bourses ou de soutien scolaire pour m'adapter aux exigences du marché et à la réalité des coûts de formation y compris celles dispensées en France, dont les tarifs restent souvent élevés.* ».

Impact du dispositif sur la mixité sociale

L'impact du dispositif sur la mixité sociale a été questionné : « *Les familles qui n'ont pas les moyens voient l'aide diminuer, mais jusqu'à présent on s'efforce de leur donner la priorité. Ce qui est inquiétant, c'est que les familles aux revenus moyens, qui aurait juste besoin d'un coup de main, sont progressivement évincées du système d'aide et, au final, de l'enseignement français à l'étranger. En effet, découragées par le trop faible montant des bourses, elles ne déposent même plus de demande. Cet évincement est un peu le reflet de la situation générale dans le pays. C'est par ailleurs bien dommage pour le rayonnement de la France ; c'est dommage de laisser tomber un réseau d'enseignement qui est tout à fait extraordinaire.* », « *Certainement injustes, demande de bourse refusée, avec un reste à vivre de l'ordre de 650 € par mois avec une femme au foyer et un enfant de 6 ans, aucune prise en compte de la réalité des conditions de vie* », « *Le coût de la vie augmente plus vite que le pourcentage de bourse* ».

⁴⁰ APEE : associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger

Problèmes avec les services consulaires

Des problèmes avec les services consulaires ont été rapportés : *« Les visites à domicile s'avèrent très utiles pour se faire une opinion mais les personnels consulaires sont souvent en sous effectifs pour les réaliser sur les territoires. », « Ne serait-il pas possible d'externaliser, tout ou partie de cette mission d'investigation? », « A noter : les employés des services sociaux consulaires sont souvent des personnes natives du pays ayant des connections sur le territoire qui les influencent fortement à privilégier l'attribution des bourses à ces derniers. D'où la question : le budget est-il justement réparti ? ».*

Absence d'établissements français

L'absence d'établissements français dans certaines zones a été évoquée : *« Il n'y a pas d'écoles françaises dans toutes les villes. Il est injuste que les bourses ne soient attribuées qu'aux enfants fréquentant ces écoles. Dans de nombreux cas, sans en avoir le choix, les enfants vont dans des établissements privés et là pas d'aides parce que pas français » ; « Les bourses ne sont que pour le collège français, elles devraient être élargies à d'autres types de collèges, car il y a des enfants qui ne vont pas à l'université à cause de cela ».*

Choix de scolarisation dans le système local

Des participantes et participants ont mentionné le choix de scolariser leurs enfants dans le système local. Cette contribution a été formulée deux fois : *« Je vis dans un pays avec un système scolaire francophone et ai choisi d'y scolariser mon enfant. J'ai fait ce choix en partie à cause du coût du lycée français », « Les enfants sont à l'école publique américaine donc je ne sais pas », « Je n'ai jamais fait de demande de bourse scolaire pour mon enfant qui a toujours suivi sa scolarité dans le pays d'accueil. Les établissements français n'existent plus. », « Il est difficile pour une personne qui n'a jamais été concernée par les bourses scolaires de savoir si leur attribution est adaptée aux besoins des demandeurs, seuls ceux-ci peuvent répondre à cette question. Personnellement, mes enfants ont été scolarisés aux Pays-Bas dans des établissements néerlandais. ».*

ACCESSIBILITE ET DIFFICULTES DANS L'ACCES AUX BOURSES

Manque d'information

Des participantes et participants ont évoqué les difficultés rencontrées dans l'accès aux bourses scolaires. Des problèmes d'information ont été largement mentionnés : *« familles ne sont pas bien informées sur les Conditions et les prérequis pour pouvoir accéder aux bourses scolaires », « Quelles sont les démarches à faire ? », « je ne savais même pas qu'il y avait des bourses scolaires. », « Pas assez d'information sur les possibilités en la matière », « Je ne sais même pas comment y accéder », « Aucune idée sur la manière dont les bourses sont attribuées ».*

Lourdeur des procédures

La lourdeur administrative a été fréquemment citée : *« des dizaines et des dizaines de preuves à donner chaque année pour un montant qui diminue chaque année alors que les frais scolaires des écoles eux augmentent ! aidez-nous !! », « C'est quand même un peu le parcours du combattant pour les dossiers des bourses... », « En plus de la lourdeur de la procédure, l'accueil lors du rendez-vous est très décourageant. », « Insister sur les critères d'éligibilité, nous expliquer que c'est compliqué puis demander une tonne de papier lorsqu'à la fin la décision est prise uniquement sur le salaire, c'est typique de l'administration française. ».*

Accompagnement des familles vulnérables

Des problèmes d'accompagnement pour les familles vulnérables ont été signalés : *« Certaines familles, notamment des mères en situation d'illettrisme, nécessitent un accompagnement pour remplir le dossier. Malheureusement, cette aide varie en fonction de l'implication du personnel du service social. », « très peu de soutien pour faire les demandes (familles illettrées) - il faudrait une personne qui puisse assister et soumettre en ligne à leur place (la plupart ne savent pas envoyer une pièce jointe) ».*

Transparence et équité du système

Des problèmes de transparence et d'équité ont été évoqués : *« Les attributions ne sont pas transparentes. Il y a des familles plus aisées qui y bénéficient alors que les plus démunis n'ont pas droit. », « Transparence totale et information sur les critères de sélection et d'adjudication des bourses. », « Beaucoup de magouille et autre sur l'attribution de ces bourses (HK). Coupez le robinet », « Contrôle de la réelle situation de certaines familles au moment de la demande et information de toutes les familles dans le besoin. », « Contrôle accru de la situation réelle des demandeurs lors du dépôt du dossier et aide partielle aux familles aux revenus moyens. », « Davantage de visites à domicile, ça demande un agent supplémentaire ».*

Expériences négatives avec les procédures

Des expériences négatives avec les procédures ont été partagées : *« Refus suite à une visite à domicile, pourtant nous avons été les plus transparents ! », « Ne se base pas sur les revenus des ménages !!!!! », « Je ne comprends pas pourquoi je n'ai pas obtenu de bourse scolaire malgré une situation financière critique à l'étranger (réduction du budget de l'Etat ?) », « Certains paramètres ne sont pas pris en compte et la commission devrait être plus objective dans l'octroi des aides sociales ».*

Complexité et inadaptation du système

La complexité du système et son inadaptation à certaines réalités ont été critiquées : *« Actuellement, le système est trop complexe et ne tient pas compte de la réalité des familles et du coût de la vie et du niveau de vie du pays d'accueil. », « Non il n'est pas adapté car il ne tient pas compte du niveau de vie local », « Le même barème de patrimoine s'applique à une famille monoparentale ou une famille de 4 enfants. C'est une discrimination inadmissible. », « Il me semble que prendre en compte le patrimoine, et pas seulement les revenus, c'est juste. Mais il faudrait peut-être un peu plus de souplesse. Et surtout, une enveloppe globale plus importante. ».*

Accessibilité des services

L'accessibilité des services consulaires a été questionnée : « Le système est accessible via les formulaires. En revanche la prise de contact avec les services sociaux du Consulat est difficilement accessible (serveurs téléphoniques, longue attente, plusieurs récives nécessaires pour obtenir un rdv). ».

Imprévisibilité du système

L'imprévisibilité du système a été dénoncée : « L'imprévisibilité récente du système et, par conséquent, le manque de visibilité sur l'évolution du reste à charge sur le long terme détourne de l'enseignement français une grande partie des familles qui y aspirent pour leurs enfants. La protection sociale doit être fiable sur la durée pour être effective. ».

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

APPRECIATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Insuffisance de la prise en charge

Des participantes et participants ont exprimé leur appréciation de l'accompagnement proposé aux élèves en situation de handicap dans les établissements français à l'étranger. Plusieurs ont souligné les limites de la prise en charge : « Il y a de nombreux degrés de handicaps. D'après ce que j'ai entendu, les écoles françaises à l'étranger visent l'excellence et n'a pas de place pour les enfants qui ont des besoins spéciaux (c'est le cas à HK) », « Etablissement français sont fait pour les élites, pas pour les handicapés », « les handicapés mentaux qui ne peuvent pas intégrer un établissement "normal" n'ont pas de structures adaptées pour les accueillir au Liban, par exemple. De plus, les écolages sont horriblement chers et nous ne recevons pas d'aide à ce niveau-là. Nous recevons l'équivalent de 280 euros par mois qui ne suffisent même pas pour couvrir les thérapies, si besoin. », « il n'y a tout simplement aucune prise en charge par l'établissement. Il y a un élève aveugle mais c'est une association qui doit payer chaque année la personne qui aide en classe. C'est bien triste pour un établissement français à l'étranger », « Il est souvent insuffisant au point où les parents doivent payer une AVS⁴¹ de leur poche ce qui double le montant de la scolarité : c'est inadmissible ! », « De même, accompagnement non adéquat pour les enfants dont les parents manquent de moyens financiers pour l'épanouissement en milieu scolaire de leurs enfants ».

Problèmes financiers et d'imprévisibilité

Les problèmes financiers et d'imprévisibilité ont été soulignés : « Insuffisant et surtout trop imprévisible : délais de remboursement trop longs (des mois), mauvaise visibilité du montant (quel taux horaire) et de l'éligibilité (cf. condition du taux de 50% soudain affichée en juin 2025). », « Les établissements français à l'étranger sont une autre arnaque. ».

⁴¹ AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

Les difficultés rencontrées pour des enfants en situation d'handicap

« Avoir un enfant en situation de handicap est extrêmement difficile pour les parents. Il faut trouver des professionnels francophones pour pouvoir avoir des diagnostics (en général dans le privé car le public a des délais extrêmement longs) puis il faut mettre en place les plans adaptés et enfin, et surtout, il faut que les plans soient appliqués... certains professeurs refusent ou considèrent que ce n'est pas nécessaire même pour des adaptations très minimales. », « Les AESH ne sont pas formés et très vite débordés ».

Disparités entre établissements

Des disparités entre établissements ont été constatées : « Ça dépend vraiment des établissements. Étant moi-même enseignante en lycée France à l'étranger certains lycées allouent un gros budget à ces élèves mais ce n'est en aucun cas lié au gouvernement français mais bien au lycée en lui-même », « Cela varie énormément d'un établissement à l'autre. Ce qui fait généralement défaut c'est l'accompagnement des enfants ayant des difficultés d'ordre psychologique. », « Cela dépend des établissements scolaires », « Les établissements n'ont pas la même capacité à monter des dossiers et à épauler les familles ».

Comparaison avec les systèmes locaux

Certains ont fait référence à la comparaison avec les systèmes locaux : « Heureusement, l'accompagnement que propose le pays où j'habite est en général satisfaisant. C'est probablement prioritaire dans d'autres pays (je suis moi-même handicapée...) », « Aucune idée mais dans l'école publique américaine où mes enfants sont scolarisés, les enfants en situation d'handicap ont une classe et professeurs dédiés, jamais vu ça en France. », « Il faut aussi regarder en local, il y a des accompagnements, même aux USA. », « Les établissements Français à l'étranger sont des écoles privées, même si ils sont une alternative privée choisit par les parents, Ils se doivent d'implémenter les normes d'accompagnement des élèves prévues par la réglementation locale. ».

Problèmes administratifs et de communication

Des problèmes administratifs et de communication ont été évoqués : « C'est compliqué, beaucoup de bureaucratie et on ne sait pas qui doit on contacter. », « Mais avant tout ...simplifier les démarches », « Le service de affaires sociales fait appel à des informateurs qui leurs communiquent des informations dilatoires sans mêmes que les familles soient averties directement. Ce qui permet d'exclure automatiquement des familles ou de rejeter leur dossier alors qu'elles sont dans le besoin. Quand nous alertons le consul, il ne souhaite pas nous écouter et prend la part de son agent qui est en faute professionnelle. Il a un droit de réserve mais évoque lors des entretiens avec d'autres familles des dossiers concernant d'autres familles. Depuis quelques années le service social est déplorable avec un très mauvais accueil. Nous ne sommes pas considérés comme des Français aux yeux de ces personnes. Et ils ne veulent tout simplement pas nous aider à payer en partie les frais de scolarité de nos enfants lorsque nos revenus du foyer ne nous le permettent pas (ex : 4 enfants à scolariser). Il faut revoir de toute urgence ce service car la plupart des personnes qui passent dans ce service s'en plaigne ».

Manque de connaissance du sujet

Des participantes et participants ont exprimé leur manque de connaissance sur le sujet : « *Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur ce sujet car je n'ai pas assez d'information.* », « *Je ne connais pas du tout cette situation donc je ne peux pas répondre à la question, mon enfant étant scolarisé dans le système éducatif local (étranger donc)* », « *Je ne connais pas assez la situation actuelle à ce sujet pour m'exprimer justement.* », « *Ne pouvant offrir une éducation dans un établissement français à mes enfants, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.* », « *Je n'ai aucune expérience concernant des élèves en situation de handicap dans les instituts français établis à l'étranger.* », « *concerné (enfant handicapé maintenant majeur) mais non informé à l'époque* », « *Je ne connais pas la situation d'aide mais soutien à 100% l'accompagnement du handicap* », « *Je n'ai pas assez de connaissance sur le sujet pour répondre, je pense simplement que ces élèves doivent être particulièrement accompagnés et pas mis de côté.* ». Des participantes et participants ont déclaré que cette question les a amenés à réaliser leur méconnaissance du sujet : « *Vous venez de me permettre de réaliser que je ne connaissais pas suffisamment le sujet pour pouvoir y répondre de manière objective, selon mes connaissances des locaux du Lycée français de La Haye aux Pays-Bas, les besoins pour l'accès des élèves en situation de handicap sont assez bien respectés, mais je n'ai aucune idée si cela est aussi le cas en ce qui concerne leur accompagnement !?* ».

Attentes d'amélioration

Des attentes d'amélioration ont été formulées : « *je pense que l'on peut toujours améliorer Les élèves en situation de handicap si Les finances de l'Etat français le permet.* », « *Pas concerné, mais Ils devraient être adéquats s'il ne l'est pas.* », « *pas concerné par le sujet, mais oui l'accompagnement doit être au même niveau que celui dispensé en France.* ».

Éloignement géographique et absence d'établissements

Des participantes et participants ont mentionné leur éloignement géographique : « *Je suis "dans la cambrousse autrichienne" en plein sud : je n'ai aucune idée des établissements français. La ville voisine a moins de 100 000 habitants.... Que dire des établissements français qui sont à plus de 300 km de chez moi ???...même si c'est bien dommage, ma foi !* », « *aucun établissement français près de chez moi* », « *Je ne peux pas trop juger, mes filles n'ont fait que 2 mois en école française* ».

A l'issue des Assises de la protection sociale sur le thème bourses scolaires et l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH), 241 propositions ont porté notamment sur sept thématiques principales, notamment: les critères d'attribution et conditions d'éligibilité des bourses, les dysfonctionnements de l'outil informatique SCOLAIDE, le budget ministériel et ses évolutions, le financement et la rémunération des AESH, l'organisation administrative et le statut des AESH, les critères d'attribution des aides AESH, ainsi que les formations des AESH et des enseignants en situation d'handicap.

FOCUS SUR LES 241 PROPOSITIONS ISSUES DES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE POUR LES BOURSES SCOLAIRES ET L'AESH.

AIDE À LA SCOLARITÉ (BOURSES SCOLAIRES)

CRITERES D'ATTRIBUTION ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES BOURSES SCOLAIRES

Problématiques identifiées

Prise en compte du patrimoine :

1. Réflexion sur la prise en compte de la propriété immobilière dans les critères (proposition d'abattement pour familles locataires vs propriétaires)
2. Proposition d'exclure d'office les multi-propriétaires ou d'appliquer automatiquement une pondération à la baisse de la quotité
3. Incongruité constatée : boursiers dont les parents sont propriétaires d'un bien dont la valeur s'est surenchériée ou qui sont multi-propriétaires avec emprunts les maintenant sous le seuil d'exclusion

Évaluation des ressources :

4. Question sur la quotité de 100% réservée à certaines familles bien connues des services
5. Charge financière d'un enfant poursuivant études supérieures en France à mieux considérer dans le calcul
6. Proposition de conditionner toutes les aides sociales au niveau de ressources des familles
7. Ne pas intégrer les plans d'épargne retraite dans le patrimoine mobilier quand l'épargne est réellement bloquée et fléchée

BUDGET MINISTERIEL ET EVOLUTIONS BUDGETAIRES

Propositions de réforme :

8. Révision des critères d'attribution (familles propriétaires remboursant crédit hypothécaire équivalent à loyer ne peuvent pas déposer demande)
9. Réactualisation de la valeur du patrimoine immobilier tous les 5 ans
10. Inclure systématiquement le patrimoine mobilier et immobilier dans les critères d'attribution
11. Création d'un quotient familial unique pour éviter la démultiplication des méthodologies de calcul

Évolutions constatées

Hausses budgétaires :

12. L'État prévoit de consacrer en 2025 : 132 millions d'euros à l'accompagnement et à la protection sociale (communauté de 3 millions de personnes)
13. Budget mondial dédié aux aides sociales : 15 millions d'euros

Disparités d'évolution :

14. Hausse de 100% des frais de scolarité entre 2018 et 2024, alors que le budget des bourses n'a augmenté que de 25%
15. Budget aide sociale passé de 44 000 euros à 2 800 euros en 10 ans dans certaines circonscriptions

Demandes d'augmentation :

16. Demande d'augmentation générale du budget des bourses couplée à une réforme du mode de calcul
17. Proposition de créer un mécanisme de crise permettant d'ajuster/réévaluer le taux de base autant de fois que nécessaire en cours d'année

Répartition par établissement et zone géographique

Données par circonscription

18. Nombre de demandes en constante augmentation depuis 2021 (101 dossiers étudiés en CCB1-25 contre 76 en 2021 dans une circonscription)
19. Bourses AEFE 2025/26 : 15 boursiers pour 90 551 € dans une autre circonscription
20. Période 2013-2024 : moyenne de 54 enfants concernés, 41 accords, budget annuel moyen de 176 218 €
21. Nombre de boursiers drastiquement chuté en raison des départs causés par troubles socio-politiques (reste actuellement une dizaine dans certaines zones)

Évolutions de l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA)

22. Augmentation IPPA justifiée dans certaines zones : de 58 à 91 pour une ville, de 45 à 60 pour une autre

Difficultés des familles

Reste à charge et charges financières

Coût de la scolarité

23. Reste à charge supérieur en 2025 (augmentation frais scolarité, inflation, hausse tarifs transports scolaires)
24. Contexte de hausse tendancielle des frais de scolarité
25. Frais de scolarité très élevés dans certaines zones vs autres établissements européens

Impact des changes et inflation

26. Décalage entre perception professeurs et réalité (émoluments vs débours établissement + conversion monnaie locale)
27. Taux de chancellerie fixé au 16 septembre année n-1 engendre difficultés dans pays à monnaie fluctuante et inflation débridée
28. IPPA fixé au 16 septembre année n-1 ne permet pas de refléter inflation très élevée et ne correspond pas au coût de vie réelle

Situations familiales spécifiques

Familles séparées :

29. Calcul des bourses appliqué aux familles en garde partagée crée une injustice (assimile deux foyers séparés à famille biparentale unie)
30. Prise en compte des revenus des deux parents pas équitables par rapport au conjoint qui assure la garde de l'enfant
31. Proposition d'une déduction fixe au cas où les deux foyers seraient distincts

Impact sur la mixité sociale :

32. Crainte de voir le système éducatif français à l'étranger devenir de plus en plus élitaire
33. Familles résidant loin des centres ne scolarisent pas dans le système français
34. Impact de la réglementation fiscale (avantages fiscaux limités à quelques années)

OUTILS INFORMATIQUES (SCOLAIDE⁴²)

Dysfonctionnements majeurs identifiés

Problèmes techniques :

- 35. Dysfonctionnement de la plateforme Scolaïde (outil mal testé, peu opérationnel)
- 36. Test préalable auprès de quelques consulats n'a pas permis de vérifier le bon fonctionnement
- 37. Déploiement effectué sans réelle planification, sans communication claire aux usagers, sans formation suffisante des équipes consulaires
- 38. Nombreux bugs rendent la gestion difficile, tous les documents enregistrés dans des PDF séparés

Impact sur les usagers :

- 39. Seules 3 familles ont réussi à compléter leur dossier dans certaines circonscriptions
- 40. Familles n'ont pas pu accéder et remplir leurs demandes comme prévu → dépôt de dossier physique cette année
- 41. Poste contraint de saisir les données des familles et des établissements scolaires

Conséquences administratives :

- 42. Absence de vision du reste à charge pour les familles dans les fiches familles disponibles
- 43. SCOLA permettait une gestion plus fluide des dossiers vs SCOLAIDE
- 44. Dysfonctionnements SCOLAIDE et report CNB1⁴³ en juillet au lieu de mi-juin conduisent à communication tardive

Propositions d'amélioration

Formation et accompagnement :

- 45. Formation utilisation SCOLAIDE pour tous utilisateurs (parents, agents consulaires, chefs d'établissement, DAF, élus, membres CCB⁴⁴)
- 46. Tutoriels en langues locales et manuels d'instructions complets
- 47. Création de FAQ pour aider les utilisateurs
- 48. Assistance technique pour accompagner les utilisateurs

Améliorations techniques :

- 49. Inclure un espace de commentaires dans la saisie du dossier
- 50. Permettre aux membres du CCB de consulter les dossiers en amont via la plateforme SCOLAIDE
- 51. Identifier les causes des dysfonctionnements et demander nouveau schéma de fonctionnement plus fluide

DYSFONCTIONNEMENTS ET AMELIORATIONS ENVISAGEES

Dysfonctionnements administratifs

Calendrier et versements :

- 52. Notifications de bourses trop tardives et pas faites directement aux familles
- 53. Paiement des bourses scolaires pas encore réalisé aux écoles conventionnées et homologuées pour année 2024/2025
- 54. Versement tardif des bourses d'entretien, notamment dans les EGD → familles contractent crédits à la consommation

Coordination commission nationale des bourses (CNB)⁴⁵ et conseil consulaire (CCB) :

- 55. Dissonances constatées entre avis retenus par dernier CCB1 et résultats finaux de la CNB
- 56. CNB doit informer formellement en amont en cas de décision de pondération à la baisse

⁴² [SCOLAIDE - Accueil non connecté](#)

⁴³ CNB1 : première commission nationale des bourses 2024

⁴⁴ Membre du conseil consulaire

⁴⁵ [La Commission Nationale des Bourses \(CNB\) - ASFE - Alliance Solidaire des Français de l'Étranger](#)

Améliorations structurelles proposées

Réformes du système :

57. Mécanismes légaux et réglementaires réformés pour permettre le versement de l'intégralité des bourses dès la première semaine de rentrée
58. Proposition que les mécanismes de recours et les procédures soient simplifiés
59. Simplifier l'étude des dossiers en attribuant à chaque foyer un quotient familial unique
60. Transparence :
61. Accompagner la valeur de l'IPPA d'une note expliquant son mode de calcul et les données prises en compte
62. Établir la liste des pièces justificatives pour première demande et renouvellement

CONTROVERSES IDENTIFIÉES

Équité du système

Injustices constatées :

63. Manque de transparence sur le calcul de l'IPPA
64. Traitement injuste des familles en garde partagée
65. Comment justifier la chute du taux de base pour les aides sociales parallèlement à une hausse importante de l'IPPA
66. Controverse sur l'exclusion du dispositif de bourses du parent divorcé qui n'a pas la garde même si c'est lui qui doit payer les frais de scolarité par jugement

Fraude et abus :

67. Contrôles approfondis révèlent que la moitié des bénéficiaires ne jouaient pas le jeu de la transparence dans la déclaration de revenus, voire fraudaient
68. Cas de familles faisant des choix de vie discutables reposant sur le postulat que la bourse financera la totalité de la scolarité

Questions sur l'universalité :

69. Interrogation sur le principe d'universalité des aides sociales qui en font un dispositif généreux mais parfois dévoyé
70. Lorsque l'expatriation est un choix volontaire, est-il normal d'avoir accès à des aides "automatiques" de l'État français

AESH (ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP) FINANCEMENT ET REMUNERATION

Modalités de financement actuelles

Prise en charge par l'AEFE :

71. Taux forfaitaire de 15 dinars/heure pris en charge sans distinction de situation financière
72. Base de 150 HKD/heure prise en charge, les tarifs horaires se situant entre 250 HKD et 450 HKD/heure
73. Dispositif d'aide depuis 2021 sur la base d'une décision préalable d'une MDPH

Charge financière pour les familles :

74. Familles doivent prendre en charge de manière anticipée le salaire de l'AESH
75. Familles dans l'obligation d'avancer montants considérables couvrant année entière de salaires et cotisations sociales
76. Frais peuvent s'élever entre 4 000 et 5 000 dinars par an dans certaines zones

Propositions d'amélioration financière

Revalorisation des aides :

77. Augmenter le plafond de prise en charge du taux horaire par l'AEFE⁴⁶ (plafond actuel de 15 dinars/heure ne couvre pas le montant payé par les familles)
78. Différencier le taux horaire pris en charge selon les ressources des familles
79. Prioriser le versement des aides AESH⁴⁷ aux familles boursières, tout en maintenant un accès possible aux familles non boursières en difficulté

Nouvelles modalités de versement :

80. Privilégier un versement direct de l'aide à l'AESH (ex : par l'établissement sous forme de chèque) plutôt qu'un remboursement aux familles
81. Inclure les montants versés par les familles pour l'AESH comme charge déductible dans le calcul de la bourse

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Statut actuel des AESH

Précarité du statut :

82. AESH recrutés directement par les familles via une simple convention, sans contrat de travail
83. Statut précaire sans droit à la protection sociale (ni maladie, ni retraite)
84. Recrutement repose sur des contrats instables, une rémunération horaire, et une absence de couverture en cas d'absence de l'élève
85. Paiement dépend du bon vouloir des familles, certaines ne paient pas

Problèmes de coordination :

86. Gestion des AESH se fait directement par les directions des lycées
87. Établissements refusent d'intervenir en cas de non-paiement, évoquant un accord privé
88. 10% de la masse salariale d'un établissement sont des AESH (17 ETP⁴⁸ sur 170), représente une charge financière réelle

Propositions de réforme du statut

Professionnalisation :

89. Mise en place de contrats de travail pour les AESH
90. Étudier la possibilité d'ouvrir une patente (statut d'auto-entrepreneur) pour les AESH permettant affiliation à la sécurité sociale locale
91. Recommandation d'embauche des AESH par les établissements eux-mêmes avec affectation temps plein incluant autres missions pédagogiques/éducatives

Sécurisation :

92. Proposer un contrat de travail encadré, garantissant une protection sociale et des droits (maladie, retraite, sécurité)
93. Imposer aux familles de souscrire à une assurance pour l'AESH qu'elles emploient
94. Désignation d'un référent AESH dans chaque établissement
95. Rôle de médiation assumé par l'administration en cas de conflit avec les familles

⁴⁶ AEFE : L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger

⁴⁷ AESH : Accompagnement des élèves en situation de handicap

⁴⁸ ETP : équivalent temps plein

FORMATION DES AESH ET DES ENSEIGNANTS

Formation des AESH

Besoins identifiés :

- 96. Formation spécifique pour les AESH pour reconnaître et structurer leur métier
- 97. Évaluation régulière de leurs compétences
- 98. Accès à une formation professionnelle adaptée
- 99. Question sur l'existence d'une formation pour les accompagnants (souvent des personnels locaux)

Propositions de formation :

- 100. Mise en place d'une formation spécifique pour les AESH
- 101. Renforcement de la formation des accompagnants souligné par le ministre délégué
- 102. Permettre une évaluation régulière de leurs compétences

Formation des enseignants

Manque de formation constaté :

- 103. Manque de formation des enseignants au handicap, notamment au collège
- 104. Renforcement de la formation et de l'encadrement des enseignants locaux nécessaire
- 105. Repenser l'autonomie pédagogique accordée aux enseignants recrutés localement

Propositions :

- 106. Intégrer formation obligatoire à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans parcours de formation initiale et continue des enseignants et assistants d'éducation (AED)
- 107. Déployer des formations en méthodologie pédagogique pour garantir une qualité d'enseignement homogène
- 108. Mieux outiller les personnels encadrants pour répondre de manière adaptée à la diversité des besoins

CRITERES D'ATTRIBUTION

Critères actuels et problèmes

Seuil d'incapacité :

- 109. Révision du critère d'accès aux AESH fixé à 50% demandée (égalité de traitement avec la France où il n'y a pas de seuil)
- 110. Critère des 50% rigide ne reflète pas toujours la réalité des besoins éducatifs des élèves
- 111. Application d'un critère d'éligibilité exigeant que le handicap soit reconnu à plus de 50% pour bénéficier d'un accompagnement

Problèmes d'accès :

- 112. Cette mesure aura des conséquences dramatiques pour de nombreuses familles
- 113. Des enfants en besoin d'un soutien éducatif sont exclus du dispositif

Évolutions proposées

- 114. Remettre en question l'exigibilité du critère des 50%
- 115. Les besoins éducatifs des élèves ne peuvent être réduits à un pourcentage de handicap
- 116. Accompagnement doit être flexible et adapté à la situation individuelle de chaque enfant

DIFFICULTES OPERATIONNELLES

Problèmes de calendrier et de communication

Retards de versement :

- 117. Remboursements liés aux bourses AESH interviennent avec retard récurrent et de plus en plus significatif
- 118. Année dernière, certains remboursements effectués qu'à l'issue de l'été, voire plusieurs mois après la rentrée scolaire
- 119. CNB1 prévue qu'au début juillet → familles ne peuvent espérer remboursement qu'à la rentrée septembre, soit un an après avoir engagé les dépenses

Manque d'information :

- 120. Familles n'ont pas en temps le montant horaire qui leur sera remboursé pour l'emploi d'une AESH⁴⁹
- 121. Taux horaires communiqués par l'AEFE sans explication du mode de calcul, familles demandent plus grande transparence
- 122. Le dispositif n'est pas bien connu de toutes les familles qui pourraient en bénéficier

Conséquences opérationnelles

Impact sur la continuité :

- 123. Forte rotation des accompagnants due à la précarité → péril de la continuité du suivi scolaire + lourde charge organisationnelle pour les familles
- 124. Statut précaire ne permet pas de garantir la continuité de la prise en charge de l'enfant
- 125. À minima 2 AESH en moins car des enfants vont quitter l'établissement dans certaines zones

Délais administratifs :

- 126. Délais de traitement des demandes de droits liés au handicap par les MDPH très longs (6 mois voire plus) à cause de la distance et des procédures administratives complexes
- 127. Pour l'année en cours 2025-2026, aucune information reçue sur d'éventuels changements des règles ou du calendrier de versement des allocations AESH

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Amélioration de l'information

- 128. Campagne d'information plus ciblée devrait être menée en parallèle avec la campagne des bourses scolaires mais également en dehors de celle-ci
- 129. Taux horaire doit être défini et communiqué aux parents par l'AEFE avant la rentrée scolaire

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

MDPH et procédures :

- 130. Validité de la décision de la MDPH portée à 3 voire 5 ans pour éviter la constitution d'un lourd dossier de renouvellement tous les 2 ans
- 131. Guichet unique (MDPH dédiée spécifiquement aux demandeurs résidant à l'étranger) faciliterait les démarches et réduirait sensiblement les délais
- 132. Proposition d'avoir une seule MDPH compétente pour les Français établis à l'étranger

⁴⁹ AESH : Accompagnant / Accompagnante des élèves en situation de handicap

CALENDRIER ET VERSEMENTS

- 133. Effet rétroactif souhaité pour les décisions des MDPH notifiées en milieu d'année afin de ne pas pénaliser les familles ayant fait une avance de frais depuis la rentrée scolaire
- 134. Modification urgente du calendrier de remboursement des frais avancés par familles

NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT

Préfinancement :

- 135. Créer un mécanisme de préfinancement type tiers-payant pour rémunérer les AESH en attente du versement de la bourse dédiée
- 136. Les OLES peuvent faire des avances aux familles et être remboursées par le versement direct de la bourse d'entretien par l'établissement
- 137. Avance systématique des salaires AESH par les caisses de solidarité des établissements dès lors qu'une notification pluriannuelle MDPH est en vigueur

SUSPENSION DES EXIGIBILITES

- 138. Suspension de l'exigibilité immédiate des frais de scolarité liés à la part AESH tant que la bourse correspondante n'a pas été effectivement versée
- 139. Exemption des relances et menaces de non-réinscription adressées aux familles en attente de remboursement

SUPPORT AUX FAMILLES

Accompagnement médical :

- 140. Mettre à disposition des familles françaises une liste actualisée de médecins et de personnes spécialisées dans les besoins spécifiques
- 141. Problème d'information et de formation des agents consulaires sur les questions de handicap et les procédures MDPH
- 142. Médecins locaux pas toujours en mesure de compléter les formulaires demandés

SUIVI PEDAGOGIQUE :

- 143. Institutionnaliser deux rencontres annuelles entre familles des élèves EBEP et équipe pédagogique : première en début d'année (définir modalités accompagnement), seconde en fin d'année (bilan individualisé)
- 144. Acquisition pour chaque classe d'un kit pédagogique dédié aux élèves EBEP (sous réserve que cela bénéficie à tous)

CRITERES D'ATTRIBUTION DES BOURSES SCOLAIRES ET CADRE LEGAL

Réformes des critères

- 145. Proposition de loi n° 15-17 (articles 13 et 14)⁵⁰ : notion de reste à charge⁵¹ obligatoire
- 146. Droit d'accès inconditionnel pour enfants français dans le réseau
- 147. Définition par décret des conditions d'octroi (droit opposable à l'administration)
- 148. Enveloppe limitative au service des critères (et non l'inverse)

⁵⁰ La proposition de loi portée par les député-e-s Karim Ben Cheikh et Éléonore Caroit (devenue depuis ministre déléguée chargée des Français de l'étranger) vise à réformer les dispositifs de protection sociale des Français-e-s résidant à l'étranger, notamment en matière d'accès aux bourses scolaires et de soutien aux familles

⁵¹ Dans le cadre des bourses scolaires attribuées par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), le "reste à charge" désigne la part des frais de scolarité qui reste due par les familles, après déduction de la quotité de bourse accordée.

Adaptation des critères patrimoniaux

- 149. Ajuster le seuil de patrimoine par ville (non par circonscription consulaire)
- 150. Prendre en compte le nombre d'enfants pour la détermination du seuil
- 151. Exclure la nue-propriété du patrimoine quand non utilisable
- 152. Ne considérer que le capital réellement liquide pour le patrimoine mobilier
- 153. Intégrer les frais de garde d'enfants quand deux parents travaillent
- 154. Réévaluer régulièrement les quotients minimums et maximum
- 155. Réviser les critères de patrimoine immobilier et mobilier

L'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA) et calculs spécifiques

- 156. Réévaluer l'IPPA pour correspondre au niveau de vie local
- 157. Rendre public l'indice et la méthode de calcul pour tous les pays
- 158. Créer un mode de calcul spécifique pour familles avec un parent en France et un parent à l'étranger
- 159. Modification de la pondération logement : passer de 30% à 40%
- 160. Prendre en compte les quartiers éloignés des ambassades pour le coût du logement
- 161. Vérifier l'inclusion/exclusion des pensions non versées (couples divorcés)
- 162. Soumettre les IPPA aux conseils consulaires des bourses

COMMUNICATION ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Amélioration de l'information

- 163. Améliorer la communication aux familles, organiser des réunions d'information
- 164. Repérer rapidement les difficultés de paiement des familles françaises
- 165. Suivi circonstancié des familles n'ayant pas renouvelé leur demande de bourse
- 166. Attention particulière aux familles monoparentales
- 167. Organiser une réunion spéciale bourse début campagne (conseillers, UFE⁵², associations)
- 168. Améliorer la communication lors des inscriptions et des réunions de rentrée
- 169. Diriger les familles en difficulté vers les associations et conseillers

Information spécifique

- 170. Reprendre l'envoi de lettre aux parents d'enfants français atteignant 3 ans (information lycée et bourses)
- 171. Organiser une réunion d'information pour remplir le dossier de bourse (poste + élus + APE + lycée)
- 172. Communication renforcée : mails aux familles début campagnes, information lors inscriptions, sensibilisation inscription LEC
- 173. Transparence sur le quotient familial et le calcul de la quotité

⁵² UFE : L'Union des Français de l'étranger

ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Améliorations budgétaires

174. Bloquer les frais d'écolage sur 15 ans pour familles avec enfants nouvellement entrants
175. Étudier le phénomène d'auto-exclusion des familles
176. Réflexion sur la triple peine quand l'IPA baisse sans variation des revenus
177. Vigilance sur la croissance de l'enveloppe des bourses pour les 3-4 ans à venir
178. Dénoncer les hausses brutales des frais d'écolage
179. Sortir de la gestion de crise permanente
180. Assurer la visibilité pour les familles s'engageant sur des cycles scolaires

Axes d'améliorations pour l'attribution des bourses scolaires

181. Suivre systématiquement l'évolution du reste à charge⁵³
182. Prendre en compte le site terminal des élèves boursiers ⁵⁴
183. Systématiser la tenue des conseils d'enseignement 55
184. Diffuser les bonnes pratiques de conseils consulaires 56
185. Mettre une IA dédiée à disposition des membres CCB⁵⁷
186. Moyens humains suffisants pour les VAD (visites à domicile)⁵⁸
187. Éviter que le logiciel soit la seule interface⁵⁹

⁵³ Le reste à charge pour les familles consiste à suivre année après année le montant restant à payer par les familles après attribution des bourses scolaires. Pour cela, il faut comparer :

- Le reste à charge de l'année précédente (montant payé après déduction de la bourse).
- Celui de l'année en cours, en intégrant :
 - Le pourcentage de bourse obtenu (calculé selon les revenus de la famille).
 - Les frais de scolarité actualisés (susceptibles de varier selon l'établissement et l'année).

L'objectif est d'évaluer l'impact réel des aides et d'identifier les difficultés financières résiduelles pour les familles.

⁵⁴ Il s'agit de vérifier systématiquement que les élèves boursiers bénéficient bien de leur aide financière jusqu'à leur dernière année de scolarité, sans interruption. Cette mesure vise à éviter les ruptures de financement en fin de parcours, qui pourraient compromettre leur accès à l'enseignement français à l'étranger jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

⁵⁵ Ne concerne pas les bourses scolaires.

⁵⁶ Pour améliorer l'équité et l'efficacité dans la gestion des bourses scolaires, il est essentiel de :

- Diffuser les bonnes pratiques identifiées au sein des conseils consulaires, en favorisant les échanges et le partage d'expériences (méthodes d'évaluation, suivi des dossiers, communication avec les familles).
- Harmoniser les procédures entre les différents services consulaires, afin de limiter les disparités et d'assurer une égalité de traitement pour toutes les familles.
- Garantir la transparence des décisions, en expliquant clairement les critères d'attribution et en publiant un suivi régulier des dossiers, pour renforcer la confiance dans le système.

⁵⁷ Conseiller consulaire

⁵⁸ Pour garantir une évaluation juste et précise des situations familiales dans le cadre des demandes de bourses scolaires, il est indispensable d'augmenter les effectifs dédiés aux visites à domicile (VAD) au sein des consulats. Les VAD permettent de vérifier sur place les conditions réelles de vie des familles (revenus, composition du foyer, contraintes locales), évitant ainsi les erreurs d'appréciation ou les fraudes potentielles

⁵⁹ Maintenir des canaux d'échange humains pour les demandes de bourses

Pour garantir un accès équitable et inclusif aux bourses scolaires, il est essentiel de ne pas se reposer uniquement sur le logiciel de gestion. Les familles doivent pouvoir :

- Déposer leur demande sous format papier, afin de ne pas exclure celles qui rencontrent des difficultés numériques (accès limité à internet, méconnaissance des outils en ligne).
- Bénéficier d'entretiens en présentiel avec les agents consulaires, pour :
 - Expliquer leur situation de manière détaillée.
 - Recevoir un accompagnement personnalisé dans le montage de leur dossier.
 - Clarifier les critères d'éligibilité et les pièces justificatives requises.

FORMATIONS ET DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES

Formation des personnels

- 188. Formation obligatoire prise en charge EBEP dans le parcours de formation initiale et continue des enseignants + assistants d'éducation
- 189. Formation certifiante AESH de 10 heures (élaborée avec INSEI, déployée progressivement novembre 2025)
- 190. Parcours M@gistère "École inclusive" (32 heures, 12 modules, badge certifiant pour tous personnels)

Dispositifs pédagogiques

- 191. Kit pédagogique EBEP pour chaque classe (si bénéficie à tous, non uniquement quelques élèves)
- 192. Deux rencontres annuelles institutionnalisées familles EBEP-équipe pédagogique
- 193. Harmonisation des plans d'accompagnement : PPRE⁶⁰, PAP⁶¹, PAI⁶², PPS⁶³ et nouveau PAOA⁶⁴
- 194. Création de pôles inclusion dans les établissements (pilotage local renforcé)
- 195. Désignation de correspondants "école inclusive" au niveau des zones
- 196. Révision des conventions AESH : convention famille-AESH et tripartite établissement-famille-AESH

Prise en charge éducative spécifique

- 197. Prendre en charge les spécialités Bac non disponibles au lycée local et suivies par CNED (pour élèves boursiers)
- 198. Étudier les possibilités d'instruction CNED⁶⁵ lors de l'orientation en 2nde professionnelle (pour élèves ne pouvant partir en France)
- 199. Créer une bourse Transport (budget transport lourd pour familles)
- 200. Proposer un soutien pédagogique pour familles dont enfants sont au CNED (résidant zones éloignées des établissements)
- 201. Systématiser l'accompagnement à distance par équipes pédagogiques pour familles CNED

ÉQUITE SOCIALE ET REFORMES STRUCTURELLES

Accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) - Critères et financement

- 202. Ne pas soumettre la bourse AESH au taux de handicap mais UNIQUEMENT à la notification MDPH⁶⁶
- 203. Raccourcir les délais de prise de décision pour la prise en charge des AESH
- 204. Créer un référent handicap sur la zone pour coordonner bilans médicaux et formations
- 205. Solution institutionnelle AEFE formation AESH urgente
- 206. Soutenir les initiatives locales de formation AESH en attendant la réponse institutionnelle

⁶⁰ PPRE : Projet Personnalisé de Réussite Éducative

⁶¹ PAP : Projet d'Accueil Personnalisé

⁶² PAI : Projet d'Accueil Individualisé

⁶³ PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

⁶⁴ PAOA : Projet d'Accompagnement des Français de l'Étranger

⁶⁵ CNED : Centre national d'enseignement à distance

⁶⁶ MDPH : maison départementale des personnes handicapées

Allocations handicap - Réformes spécifiques

- 207. Introduire un plafond de revenus pour les aides handicap (économie estimée 200 000€ redéployable vers enfants handicapés)
- 208. Appliquer les mêmes critères qu'en France pour l'AAH⁶⁷ : entre 50-79% uniquement si restriction substantielle emploi
- 209. Adapter le calcul des aides en intégrant les spécificités des besoins liés au handicap
- 210. Supprimer le critère d'un taux minimum de 50% d'invalidité pour l'attribution des AESH

Continuité études post-bac

- 211. Intégrer une question dans les formulaires CROUS⁶⁸ sur les bourses scolaires perçues à l'étranger
- 212. Harmoniser les documents entre résidents en France et français de l'étranger
- 213. Information aux parents de terminale sur les aides sociales aux étudiants suivant une formation post-bac
- 214. Résoudre les problèmes d'attribution des logements CROUS et des résultats Parcours Sup tardifs

Questions bancaires et administratives

- 215. Fluidifier les transactions bancaires France-étranger (mutualisation des besoins)
- 216. Simplifier les conventions tripartites AESH (problématiques bancaires locales)

Principes généraux d'équité

- 217. Appliquer les conditions d'attribution en France pour AEH⁶⁹/AAH (pas de conditionnement aux revenus parents)
- 218. Collaboration établissements-service social consulat (suivi enfants situation précaire, alerte systématique)
- 219. Maintien du contact humain : appels systématiques +70 ans (élargir +65 ans)
- 220. Garantir la pérennité et la stabilité par un engagement financier de l'État renforcé
- 221. Repenser la communication sur les dispositifs d'aide (s'appuyer sur les acteurs de la communauté française)
- 222. Reconnaître la particularité française de ces dispositifs
- 223. Inscrire dans les valeurs républicaines de fraternité

CFE - Financement et réformes

- 224. L'État finance 50% du dispositif "catégorie aidée" (vs 700 000€ actuels pour 25M€ de missions de service public)
- 225. Intégrer une part de la CSG⁷⁰ au budget de la CFE⁷¹ (financement durable de la "catégorie aidée")
- 226. Créer des sous-catégories dans la "catégorie aidée" (élargir l'éligibilité à plus de familles)
- 227. Redéfinir les sous-catégories : seuil de 200€ jusqu'à 450€
- 228. Soutien à la proposition de loi n°1517 (Bencheikh-Carroi art.3 financement des missions de service public CFE)
- 229. Refuser la réforme drastique de la CFE à budget constant
- 230. Renforcer la présence locale de la Caisse par des référents CFE dans les pays à forte densité

⁶⁷ AAH : allocation aux adultes handicapés

⁶⁸CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

⁶⁹ AEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

⁷⁰ CSG : contribution sociale généralisée

⁷¹CFE : Caisse des Français de l'étranger

Continuité études post-bac

Questions bancaires et administratives

- 231. Fluidifier les transactions bancaires France-étranger (mutualisation des besoins)
- 232. Simplifier les conventions tripartites AESH (problématiques bancaires locales)

Principes généraux d'équité

- 233. Création d'une loi pour garantir la pérennité des aides sociales aux français de l'étranger
- 234. MDPH spécialisée pour les Français de l'étranger
- 235. Appliquer les conditions d'attribution en France pour AEH/AAH (pas de conditionnement aux revenus parents)
- 236. Collaboration établissements-service social consulat (suivi enfants situation précaire, alerte systématique)
- 237. Maintien du contact humain : appels systématiques +70 ans (élargir +65 ans)
- 238. Garantir la pérennité et la stabilité par un engagement financier de l'État renforcé
- 239. Repenser la communication sur les dispositifs d'aide (s'appuyer sur les acteurs de la communauté française)
- 240. Reconnaître la particularité française de ces dispositifs
- 241. Inscrire dans les valeurs républicaines de fraternité

LA DETERMINATION DES CRITERES DE SELECTION PAR LES PANELLISTES RETENUS

Le comité de pilotage de l'AFE a organisé et animé un panel citoyen réparti par groupe thématique. Il a demandé aux panélistes de s'entendre sur 3 ou 4 critères de sélection qui permettent de classer de façon consensuelle les 241 propositions par ordre d'importance et d'en retenir au maximum 25. Ci-dessous, les critères déterminés par les panélistes.

- **Simplification** : Les procédures doivent être compréhensibles et faciles à mettre en œuvre, tant pour les familles que pour les services consulaires.
- **Universalité et particularisme** Le système doit appliquer des règles communes à l'ensemble des Françaises et Français de l'étranger (universalité), tout en permettant des adaptations aux spécificités locales : coût de la vie, systèmes éducatifs nationaux, situations économiques variables selon les pays (particularisme).
- **Soutenabilité financière** Les mesures proposées doivent être financièrement viables à long terme pour l'État français, sans compromettre l'équilibre budgétaire du dispositif d'aide aux bourses scolaires et AESH.
- **Applicabilité** Les propositions doivent être concrètement réalisables sur le terrain par les consulats et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), avec les ressources humaines et techniques disponibles ou mobilisables à court/moyen terme.

LA SELECTION DES 25 PROPOSITIONS QUI ONT FAIT LE CONSENSUS DES PANELLISTES RETENUS

Les 25 propositions consensuelles retenues les panélistes parmi les 241 propositions initiales ont été sélectionnées selon des critères stricts définis par les panélistes.

Méthode d'évaluation : Les rapporteurs ont analysé chaque proposition à l'aide d'un système de notation visuelle dans les tableaux ci-dessous :

- ● Vert : Proposition facile à mettre en œuvre (critères remplis sans obstacle majeur).
- ● Jaune : Proposition moyennement facile (nécessite des ajustements ou des ressources supplémentaires).
- ● Rouge : Proposition difficile à appliquer (contraintes techniques, financières ou juridiques significatives).

AIDES A LA SCOLARITE

		Critères chapeau (Liberté, Egalité, Fraternité) ⁷²			
Numéro	Propositions	Simplification	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière	Applicabilité
1	Réactualiser la valeur du patrimoine immobilier tous les 5 ans				
2	Former tous les utilisateurs de SCOLAIDE (parents, agents consulaires, chefs d'établissement, DAF, élus, membres CCB)				
3	Identifier les causes des dysfonctionnements de SCOLAIDE et demander nouveau schéma de fonctionnement plus fluide				
4	Accompagner la valeur de l'IPPA d'une note expliquant son mode de calcul et les données prises en compte				

⁷² Des critères « cadres » ont été indiqués par des experts de l'AFE portant sur les valeurs de la République Française « Liberté, égalité, fraternité » et complété par des critères d'applicabilité par les panélistes (impact mesurable, égalité d'accès, acceptabilité et lisibilité, efficacité).

AESH

		Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)			
Numéro	Propositions	Simplification	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière	Applicabilité
5	Prioriser le versement des aides AESH aux familles boursières, tout en maintenant un accès possible aux familles non boursières en difficulté				
6	Améliorer le statut juridique et social des AESH via un contrat de droit local déterminé et signé par les établissements				
7	Désigner un référent AESH dans chaque établissement				
8	Désigner l'administration comme médiateur en cas de conflit avec les familles				
9	Mettre en place une formation spécifique pour les AESH				
10	Intégrer formation obligatoire à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans parcours de formation initiale et continue des enseignants et assistants d'éducation (AED)				
11	Supprimer la condition exigeant un taux de handicap, évalué par la MDPH, supérieur à 50% pour bénéficier de la prise en charge de l'AESH				
Numéro	Propositions	Simplification	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière	Applicabilité
12	Requérir de l'AEFE qu'elle définisse et communique le taux horaire ⁷³ aux parents avant la rentrée scolaire				

⁷³ Le taux horaire des AESH ((Accompagnant.es des Élèves en Situation de Handicap) est fixé par le consulat sur la base des grilles salariales locales (notamment ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles)), puis validé par l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger). Les familles assurent le paiement.

13	Porter la validité de la décision de la MDPH à 3 voire 5 ans pour éviter la constitution d'un lourd dossier de renouvellement tous les 2 ans				
14	Désigner une seule antenne MDPH spécifiquement formée et compétente pour les Français de l'étranger				
15	Créer un mécanisme de préfinancement, type tiers payant (OLES, établissements, caisses de solidarité...) pour rémunérer les AESH en attente du versement de leur prise en charge, dès lors qu'une notification MDPH est validée				

AIDES A LA SCOLARITE : NOUVELLES PROPOSITIONS CONSOLIDEES

		Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)			
Numéro	Propositions	Simplification	Universalité & particularisme	Soutena bilité financière	Applicabilité
16	Publier systématiquement des rapports publics sur les critères, montants distribués, répartition				
17	Refondre les instructions priorisant clairement l'intérêt de l'enfant				
18	Harmoniser les pratiques des postes, afficher clairement le reste à charge				
19	Faire les visites à domicile AVANT le CCB pour que les membres aient tous les éléments				
20	Respecter et prendre en compte les observations des membres CCB bénévoles				
21	Ajuster l'enveloppe limitative aux besoins exprimés et conformes aux instructions (et non l'inverse)				
22	Soumettre les IPPA aux conseils consulaires des bourses				

		Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)			
Numéro	Propositions	Simplification	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière	Applicabilité
23	Améliorer la communication aux familles, organiser des réunions d'information ⁷⁴				
24	Suivre les circonstances ayant amené les familles à ne pas renouveler leur demande de bourse				
25	Diriger les familles en difficulté vers les associations et conseillers				

LE CHOIX DES 12 PROPOSITIONS RETENUES PAR LES 237 CITOYENNES ET CITOYENS QUI ONT CANDIDATE COMME PANELLISTES

Parmi les 25 propositions retenues par les panélistes de l'atelier sur les bourses scolaires et l'AESH 12 ont été sélectionnées par vote électronique parmi les 112 candidats panélistes⁷⁵.

Ces propositions sont classées ci-dessous par ordre d'importance, de la plus prioritaire (1) à la moins prioritaire (12), selon les résultats du vote. Le nombre de voix figure entre parenthèses.

1. Identifier les causes des dysfonctionnements de SCOLAIDE et demander nouveau schéma de fonctionnement plus fluide ; le rendre totalement efficient au plus tard fin 2025 pour la prochaine campagne de bourses (57 votes)
2. Former tous les utilisateurs de SCOLAIDE (parents, agents consulaires, chefs d'établissement, DAF, élus, membres CCB) (51 votes)
3. Prioriser le versement des aides AESH aux familles boursières, tout en maintenant un accès possible aux familles non boursières en difficulté (51 votes)
4. Désigner une seule antenne MDPH spécifiquement formée et compétente pour les Français de l'étranger (51 votes)
5. Désigner un référent AESH dans chaque établissement (50 votes)
6. Supprimer la condition exigeant un taux de handicap, évalué par la MDPH, supérieur à 50% pour bénéficier de la prise en charge de l'AESH (48 votes)
7. Porter la validité de la décision de la MDPH à 3 voire 5 ans pour éviter la constitution d'un lourd dossier de renouvellement tous les 2 ans (48 votes)
8. Accompagner la valeur de l'IPPA d'une note expliquant son mode de calcul et les

⁷⁴ De nombreuses familles ignorent l'existence et les modalités des bourses scolaires et des aides AESH. Les consulats devraient systématiquement informer les familles inscrites au registre des Français de l'étranger.

⁷⁵ Un candidat panéliste est un citoyen français de l'étranger qui a postulé pour participer aux ateliers des Assises, mais qui n'a pas été sélectionné parmi les 44 panélistes retenus (sur 237 candidats au total). Bien que non retenus pour les ateliers, ces candidats ont conservé un rôle : Ils ont pu voter en ligne pour classer les 12 propositions par thème. Leur participation a permis de renforcer la participation citoyenne.

- données prises en compte (45 votes)
- 9. Intégrer formation obligatoire à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans parcours de formation initiale et continue des enseignants et assistants d'éducation (AED) (44 votes)
 - 10. Améliorer le statut juridique et social des AESH via un contrat de droit local déterminé et signé par les établissements (42 votes)
 - 11. Réactualiser la valeur du patrimoine immobilier tous les 5 ans (41 votes)
 - 12. Organiser un webinaire d'État en début de campagne afin d'homogénéiser les pratiques entre postes ; publier à cette occasion, un rapport public contenant les critères, montants distribués et répartition des aides à la scolarité (40 votes)
12. Refondre les instructions priorisant clairement l'intérêt de l'enfant (40 votes)

3. L'AVENIR DE LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

PRÉSENTATION DES PANÉLISTES

Amerique et Caraïbes	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Asie-Océanie	Plus de 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Retraité	
Union Européenne et Espace Economique Européen	26 ans 40 ans	Une femme	Célibataire	Actif (vous travaillez)	
Union Européenne et Espace Economique Européen	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Asie-Océanie	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Afrique-Océan Indien	Plus de 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Retraité	
Afrique-Océan Indien	18 à 25 ans	Une femme	Célibataire	Actif (vous travaillez)	
Afrique-Océan Indien	26 ans 40 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Europe continentale	41 ans à 60 ans	Une femme	Célibataire	Sans emploi	
Union Européenne et Espace Economique Européen	Plus de 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Union Européenne et Espace Economique Européen	41 ans à 60 ans	Ne se prononce pas	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	Handicap
Asie-Océanie	41 ans à 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Afrique-Océan Indien	41 ans à 60 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Amériques et Caraïbes	Plus de 60 ans	Une femme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	
Amériques et Caraïbes	26 ans 40 ans	Un homme	Membre d'une famille	Actif (vous travaillez)	

Présentation des personnes qualifiées

- 1 juriste - 1 expert de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) - 1 étudiant	- 1 représentant de l'Union des des Français de l'Étranger (UFE) - 1 représentante des Français du Monde - Association Démocratique des Français à l'étranger (Français du Monde- ADFE) - 1 représentant de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)
---	--

Contexte et enjeux

Rappel de la demande du gouvernement : étude du « Fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger, afin de permettre à cette dernière d'assurer pleinement sa mission de service public de couverture des risques des assurés résidant à l'étranger, en complément ou en l'absence d'une convention bilatérale de sécurité sociale entre leur pays de résidence et la France, en particulier au profit des plus défavorisés d'entre eux à travers le mécanisme de la catégorie aidée.

Ce que proposait l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) dans le cadre des Assises :

Depuis 1988, la CFE offre aux Français établis hors de France une couverture Santé adaptée à leurs besoins. Elle propose plusieurs assurances volontaires à la carte : Maladie, Maternité, Accident du Travail, Indemnité Journalière, Accès à la Retraite CNAV. Le profil des 200,000 assurés de la Caisse a évolué en 35 ans et la Caisse aussi.

Les Assises de la Protection Sociale feront le point sur ce qu'est devenue la Caisse aujourd'hui et quels sont ses défis pour demain afin de continuer à accompagner les Français établis hors de France qui l'ont choisie et celles et ceux qui la choisiront au cours des prochaines décennies. Le besoin d'une couverture Santé en lien direct avec le système de protection sociale en France ne disparaîtra pas. La Caisse doit trouver un nouveau modèle dans un environnement fluctuant toujours plus compétitif.

ANALYSE DES CONTRIBUTIONS SE REPORTANT AUX CONSTATS ET OBSERVATIONS.

Les échanges sur la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) et la protection sociale des Français de l'étranger ont porté notamment sur cinq thématiques : les tarifs, la double cotisation pour les retraités (CFE et prélèvement sur retraite française), l'intégration ou non de la CFE au système général de sécurité sociale, les difficultés spécifiques des retraités, le manque d'information sur l'existence et le fonctionnement de la CFE.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux concernant les cotisations, la suppression de la double cotisation pour les retraités ayant déjà cotisé 43 ans, l'amélioration de la gouvernance avec une meilleure représentativité des assurés et la publication annuelle des comptes, l'accès à la carte vitale sans restriction de temps et fonctionnelle dans toute l'Union européenne, la simplification administrative avec digitalisation complète des démarches, l'amélioration de la communication institutionnelle (sensibilisation des consulats, information des centres de soins), la création d'une assurance chômage pour les français de l'étranger, ainsi que la protection sociale en cas de perte d'emploi avec aide juridique professionnelle dans le territoire de résidence.

LE FINANCEMENT DE LA CFE ET L'ALLOCATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

La gouvernance institutionnelle et la question de la représentativité

Des contributrices et contributeurs ont exprimé le souhait de maintenir la tutelle institutionnelle actuelle, conservant la supervision de la Direction de la Sécurité sociale et de la Direction du Budget du ministère des Finances. Ils ont précisé que « *la CFE doit impérativement rester un organisme de sécurité sociale, de droit privé, chargé d'une mission de service public* ». Cependant, des demandes ont porté sur la réforme de la gouvernance, avec une meilleure représentativité des assurés et des élus de terrain.

Des exigences de transparence et de contrôle institutionnel

Des demandes de transparence ont été formulées : la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) devrait être contrainte de publier chaque année ses statistiques et l'ensemble de ses comptes. Les décisions des conseils d'administration doivent être publiées et la liberté d'expression des administrateurs doit être garantie. Des participantes et participants ont réclamé des explications sur le projet immobilier parisien où devait s'ouvrir un centre d'information de la CFE.

LA REFORME TARIFAIRE ET LE MODELE D'ASSURANCE

Un questionnaire général sur le niveau des tarifs

Les tarifs de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) ont suscité des demandes : « *Revoir à la baisse le coût de l'adhésion* ». D'autres ont exprimé plus directement : « *Baissez le prix.* ». Des contributions ont souligné également la difficulté à supporter les coûts : « *La Caisse de Français coûte cher et ce coût n'est bien souvent pas gérable quand il faut en plus avoir une assurance santé privée dans le pays d'expatriation.* »

Vers un modèle plus solidaire et mutualiste

Des participantes et participants ont critiqué le principe de la limitation du budget, estimant que la protection sociale devrait être calculée selon les besoins des Français de l'étranger. Des contributions ont réclamé le maintien des cotisations « *EX 2018* » à +50% maximum, présenté comme une « *juste compensation, méritée, équitable à la suite de la rupture unilatérale des contrats en 2020* ».

Des interrogations ont porté également sur les principes fondateurs de la protection sociale : « *où est passé l'esprit de solidarité entre générations, propre à la Sécurité sociale dont ils se réclament ?* »

L'adaptation aux revenus et contextes locaux

Des participantes et participants ont exprimé une adaptation des critères de la catégorie aidée au nombre de personnes dans le foyer et de la prise en compte de la situation de handicap. Des demandes précises ont concerné les allocations : « *Prendre en compte les personnes qui sont en situation d'handicapé en, de façon à ce qu'ils puissent bénéficier des allocations ayant le statut AAH⁷⁶* ». Enfin, la question du vieillissement est soulevée : « *La prise en charge des personnes âgées dépendantes* ».

⁷⁶ AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

Des participantes et participants ont exprimé des enjeux spécifiques liés à certains pays et au financement de la protection sociale des Français de l'étranger. Ils ont estimé qu'« *une prévention accrue de la fraude CPAM⁷⁷ à la résidence encouragerait l'adhésion à la CFE* ». Ils ont souligné la double pénalisation induite par la non-convertibilité « *du dinar et par un taux de chancellerie jugé inadéquat : des revenus évalués au taux de chancellerie⁷⁸ mais des cotisations réglées en euros achetés au marché parallèle. Il est proposé un calcul des revenus prenant en compte cette spécificité algérienne, et il est recommandé un ajustement du montant de la cotisation trimestrielle pour pallier la difficulté d'obtenir des euros au taux de chancellerie en Algérie. M. X et les membres plaident pour davantage de souplesse sur les plafonds de revenus pris en compte. Il est relevé par ailleurs que les adhérents hors Europe s'acquittent de la CSG⁷⁹, ce qui justifierait d'examiner un financement de la CFE des expatriés hors UE par la CSG.* »

DES AVIS DIVERGENTS SUR LA PERTINENCE DU RAPPROCHEMENT

La question de l'intégration de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) au système général de la sécurité sociale a suscité des réactions contrastées, des contributions ont exprimé leur scepticisme : « *C'est un des plus importants mensonges de tous les intervenants dans cette affaire. La SS⁸⁰ ne rembourse des frais médicaux à l'étranger qu'à la tête du client et c'est d'ailleurs pour cela que l'on nous conseille de prendre une assurance voyage lorsque l'on part en vacances. Donc, il est illusoire de penser à un quelconque rapprochement sinon à modifier les règles de la Ss et donc quasi impossible.* » À l'inverse, d'autres participantes et participants indiquent : « *Personnellement, je n'y verrais que des avantages. La CFE est une aberration.* »

Les problématiques de double cotisation

Une préoccupation a été citée à plusieurs reprises dans les contributions concernant la double cotisation, des assurés payant à la fois la CFE et la cotisation de sécurité sociale prélevée sur leur retraite française. Des contributions formulent cette demande : « *Suppression d'une double cotisation : retenue à la source de la SS sur le salaire ou la pension en France et cotisation CFE pour couverture à l'étranger.* » D'autres participantes et participants ont souligné : « *Ne pas payer de cotisations supplémentaires ayant cotisé 43 ans à la sécurité sociale et quand plus on me prélève depuis 20 ans une cotisation sur mes retraites dont je ne profite pas des soins en France habitant toute l'année à l'étranger !* »

Le problème des assurances complémentaires

Des contributions ont souligné les difficultés liées aux assurances complémentaires : « *A mon avis le gros problème c'est l'assurance complémentaire qui coûte un bras. Dans mon cas (retraité avec ALD) c'est la CFE qui me rembourse une grosse part. Ma complémentaire m'a collé un malus de 30% et ne me rembourse presque rien car c'est la CFE qui prend presque tout* ». Des participantes et participants indiquent : « *Je serai prêt à payer plus de CFE et me passer de complémentaire.* »

D'autres ont apporté une critique à la gestion globale : « *J'ai quitté la CFE en raison de leur incompétence et désordre sans parler de la confusion dans leurs réponses. Les mutuelles Françaises sont couplées avec la CFE ce qui nous obligent à prendre des mutuelles extérieures*

⁷⁷ CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

⁷⁸ [Taux de change de chancellerie | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et énergétique](#)

⁷⁹ CSG : Contribution Sociale Généralisée

⁸⁰ Sécurité sociale

sans liens avec la CFE et donc de ne plus être avec la sécurité sociale française. Du grand très grand n'importe quoi. La CFE est en position de monopole et n'est pas à la hauteur des enjeux, des besoins présents et à venir. »

Des positions favorables à une intégration totale

Des participantes et participants se sont prononcés clairement pour une intégration complète à la sécurité sociale française : *« La CFE devrait être totalement intégrée dans le système de Sécurité sociale français : il ne s'agit pas d'une mutuelle (elle est sinon parfaitement inutile, il existe de nombreuses mutuelles internationales moins chères et plus compétitives). »* D'autres ont estimé qu'*« il est souhaitable que les résidents à l'étranger soient rattachés à la même caisse que les métropolitains comme les DOM-TOM⁸¹. »*. Des alternatives ont été indiquées : *« je préfère suppression de la CFE et intégration des français de l'étranger au système général français de l'Assurance maladie. »*

La transition et la continuité de couverture

Des contributions ont mis en avant les avantages d'une meilleure intégration pour assurer la continuité de la protection sociale des Français de l'étranger : *« J'imagine que la transition serait aussi beaucoup plus solide. J'ai passé mes 15 premières années ici sans aucune couverture sociale parce que je ne savais même pas que la CFE existait. A mon départ de France, je savais juste que je n'avais plus droit à la Sécu ; point final. Si la CFE et la Sécu étaient plus intégrées, le risque de période sans protection serait amoindri car le passage d'un régime à l'autre serait plus automatique. »* D'autres ont soulevé un dysfonctionnement : *« Lorsqu'on arrête d'être à la CFE, faire un transfert automatique au système général de la Sécurité Sociale. J'ai fait ma demande il y a 9 ans, je suis toujours en attente de la réponse. »*

La question de la gratuité pour les Français hors Europe

Des participantes et participants ont estimé que la CFE devrait être gratuite pour ceux qui cotisent déjà aux charges sociales *« La CFE devrait être gratuite pour les français hors Europe car nous payons les charges sociales mais n'avons droit à rien »*.

Des positions opposées à l'intégration

D'autres contributions ont exprimé des réserves ou un refus de l'intégration dans la sécurité sociale : *« Je ne souhaite pas ce type d'intégration. La SS Française ne fonctionne pas, chaque année en déficit, si c'était une entreprise autonome elle serait en dépôt de bilan depuis longtemps déjà ! »*. D'autres ont été plus radicaux : *« Aucun. Il faut la fermer »*. D'autres ont mis en avant les inconvénients potentiels : *« Une intégration avec le système général de sécurité sociale n'apporterait que des inconvénients : lourdeur administrative, délais, moins de flexibilité »*.

⁸¹DOM-TOM : Départements et Territoires d'Outre-Mer

Une vision stratégique de la présence française à l'étranger

Des participantes et participants ont replacé la question dans un contexte plus large : « *Le problème est mal posé, selon moi. L'avantage de maintenir les Français de l'étranger en bonne santé est dans leur représentation à l'étranger pour favoriser les ventes de produits français, le commerce international et la bonne réputation de la France, qui est cruciale pour le commerce, exportations et relations de confiance diverses. Par exemple, même les achats en ligne de produits français bénéficient de cette présence locale, à chaque anniversaire, Noël ou cadeaux à offrir.* »

LES PRESTATIONS ET REMBOURSEMENTS

Des demandes d'amélioration de la couverture

Les contributions ont révélé des attentes fortes concernant l'amélioration des remboursements : « *Un meilleur remboursement des soins qui sont très bas* ». D'autres ont formulé des demandes spécifiques : « *Revoir la prise en charge pour tout ce qui est implants, notamment les implants dentaires qui coutent cher et qui ne sont pris en charge qu'à un faible taux.* » D'autres ont une approche plus globale : « *Rembourser pleinement les soins et pas un pourcentage selon les pays. Accepter les thérapies de médecine parallèle tout aussi efficace et moins coûteuse que la médecine traditionnelle.* »

L'amélioration du réseau de soins

Des contributions ont porté sur l'organisation du réseau conventionné : « *Améliorer le réseau des hôpitaux conventionnés notamment dans le cadre du tiers payant hospitalier. Les hôpitaux choisis sont souvent les plus chers mais pas forcément les plus adaptés (Par exemple les mêmes chirurgiens qui officient dans les hôpitaux conventionnés souvent privés sont parfois ceux qui officient dans les hôpitaux publics et donc la différence de prix ne se justifient pas forcément). D'autant plus que cela coute très cher à la CFE.* » D'autres ont demandé une simplification pratique : « *Carte Vitale acceptée dans le pays où l'on se trouve plutôt que d'avoir à payer et attendre le remboursement.* » Des contributions ont exprimé également la « *Possibilité d'adhérer à la sécurité sociale et de bénéficier de soins de santé en France* ».

Les délais et l'accès aux documents

Les délais administratifs ont constitué une préoccupation citée dans plusieurs contributions : « *Ne pas devoir attendre 2 mois pour avoir une attestation de couverture médicale (SE140-09)* ». D'autres ont soulevé la question de l'accès aux soins en France : « *Accès aux soins en France lorsque nous sommes en vacances. Nous payons des impôts en France sur nos revenus français mais nous n'avons aucun droit* ». D'autres ont mis en cause la situation financière de l'organisme : « *Un remboursement équitable et rapide ce qui n'est pas + avec une CFE en faillite* ».

Les situations d'urgence

Des participantes et participants ont révélé des difficultés dans certains pays. Par exemple, au Portugal, il a été signalé : « *En cas d'urgence médicale absolue les services de secours et prise en charge sont sérieusement défaillants ou peu fiable au Portugal. Il y a risque de mise en péril. Les délais d'attente sont excessifs. Il faudrait renforcer une convention médicale internationale.* ». D'autres ont indiqué des difficultés en Irlande : « *Je suis en Irlande depuis 9 ans et n'ai aucun accès aux soins ou d'aide quelles qu'elles soient.* »

LA MODERNISATION DE LA GESTION ET DES SERVICES

Amélioration de la relation client et outils numériques

« *Depuis des années, aucune remise en question sérieuse n'a été mise en œuvre. La CFE nous rabâche à l'envie que la relation client, une priorité déclinée en projets concrets. Cela est illusoire, rien de ceci n'est vrai, rien n'a jamais été fait pour améliorer la communication* »

DES QUESTIONS EN SUSPENS

Des critiques sur la politique commerciale et organisationnelle

Des contributions ont exprimé de vives critiques concernant les orientations commerciales et organisationnelles récentes de la CFE : « *Hausse des cotisations, baisse des remboursements : un paradoxe destructeur pour la confiance des adhérents. Pire encore, les mesures imposées ces dernières années et encore récemment, sans concertation, sans transparence s'apparentent parfois à une forme de coercition. Cela relève d'un véritable chantage !* ». Les choix d'externalisation ont également été critiqués : « *Externalisations, L'art de jeter le bébé avec l'eau du bain ou comment se débarrasser des contraintes que ces tâches impliquent, l'inaptitude à son paroxysme* ». Ces choix ne se traduisent ni par des économies, ni par une amélioration des services, selon des participantes et participants.

Des dysfonctionnements opérationnels ont été signalés, notamment concernant la « *Sous-traitance des tiers payants* » et une « *Plateforme téléphonique inefficace, vécue comme un filtre plutôt qu'un véritable service client* ». Des questions ont porté sur : « *Pourquoi le nombre d'adhérents stagne-t-il, voire diminue-t-il ? Pourquoi seuls restent, par défaut, les affiliés captifs de 2018, faute d'alternatives viables ?* »

L'optimisation des processus opérationnels

Des contributions ont indiqué qu'il est normal que les hôpitaux voient leurs factures réglées sous un délai de 30 jours et non à 3 mois, et que les compatriotes assurés dans une complémentaire non chaînée à la CFE attendent aujourd'hui plus de 4 mois pour obtenir leur attestation de règlement.

La coordination des systèmes d'information

Des contributions ont suggéré de « *disposer d'un fichier informatique permettant d'identifier rapidement un usager qui frappe à plusieurs portes du consulat, de signaler systématiquement aux organismes sociaux un Français qui refuse d'être inscrit au registre ou qui renouvelle son passeport avec une adresse en France basée sur une attestation d'hébergement* ».

La communication institutionnelle

Des participantes et participants ont demandé à sensibiliser davantage les familles sur la nécessité de souscrire une assurance individuelle, que les consulats soient expressément invités à communiquer sur l'existence de la CFE, et une communication accrue afin que les centres de soin soient informés de l'existence de la CFE.

LES PROBLEMES DES RETRAITES

Des participantes et participants ont souligné que les personnes à la retraite qui avaient une carte vitale qui leur a été retirée car moins de 15 ans de cotisation devraient la retrouver. La compétitivité tarifaire pour les retraités qui ont déjà cotisé est demandée, ainsi que la suppression des prélèvements obligatoires de santé sur la retraite française.

Des témoignages ont illustré les difficultés rencontrées : *« Je suis retraité mais aucun soins pris en compte quand je suis en fray »*. D'autres ont souligné : *« Paiement des retraites françaises, de loin le problème majeur que j'ai rencontré. »*, d'autres ont cité le Canada *« les démarches pour percevoir sa retraite française et sa carte vitale pour un français vivant au Canada sont extrêmement compliquées ... je n'ai toujours pas réussi, alors j'ai abandonné. Une bien piètre image de la France !! »*

D'autres ont exprimé de l'amertume : *« J'ai 72 ans, j'habite à l'étranger, je touche une petite retraite française, et j'avais la couverture médicale de la sécurité sociale jusqu'à il y a 3 ou 4 ans... A cause du fait que je n'ai travaillé que 13 ans en France, malgré le fait que je suis français et que j'ai une petite retraite française »*.

Les enjeux de retraite ont suscité de nombreuses contributions, par exemple au Venezuela : *« Pour nous les français expatriés depuis de nombreuses années ayant représenté les valeurs françaises au Vénézuéla et n'ayant pas de retraite, nous devrions avoir la possibilité d'obtenir une pension qui nous permet de vivre dignement. »* D'autres ont formulé une demande pour la *Retraite pour les indépendants* ».

Des améliorations spécifiques ont été indiquées : *« Une retraite pour tous les français qui travaillent en contrat local et cotisent dans le pays d'accueil »* et une *« retraite améliorée, pour que ce soit compatible avec les contributions locales (pensions UK, pour bénéficier des avantages fiscaux) »*.

La simplification est attendue : *« Retraite pour les français de l'étranger »* et *« Plus de souplesse pour cotiser au système de retraite français, et pas de pénalisation pour avoir vécu à l'étranger hors UE/EEE/états avec des accords. »*

Des contributions ont évoqué l'équité intergénérationnelle : *« il est inacceptable que les étudiants, jeune travailleur cotisent plus car la génération de boomer retraité veut s'expatrier dans un autre pays. Il faut découpler les jeunes des retraités qui doivent cotiser davantage pour ne pas peser sur les actifs. »* Enfin, des demandes techniques ont été formulées : *« S'assurer automatiquement de la synchronisation des paiements et trimestre pour la retraite »*.

LES AMELIORATIONS SOUHAITEES POUR L'AVENIR

Des tarifs plus accessibles et adaptés

Les participantes et participants ont formulé de nombreuses demandes concernant l'accessibilité tarifaire, une offre « *Abordable pour les personnes qui n'ont pas des packages d'expat* ». D'autres demandent ont porté sur « *Des cotisations mensuelles au lieu de trimestrielles* ». Pour d'autres « *qu'ils seraient judicieux de considérer la tarification des médecins honoraires des spécialistes* ».

La question de l'adaptation aux réalités locales a été citée dans plusieurs contributions. Des participantes et participants ont demandé « *des tarifs accessibles bases sur les salaires des pays où vivent les expatriés. Les salaires sont différents si vous vivez en suisse ou en Grèce, et la ou les salaires sont bas, nous ne pouvons pas payer la protection sociale des français de l'étranger* ». D'autres ont réclamé d'« *augmenter les pourcentages de remboursements* ».

Des contributions ont porté sur une approche globale : « *réduire la complexité des démarches, avoir un outil qui permet de le faire facilement, en ligne, en répondant à quelques questions ; avoir des prix plus compétitifs* ». D'autres ont demandé : « *Un service médical de qualité sans limite d'âge et de pathologies dont les remboursements sont ceux de la SS avec reconnaissance de la CFE par toutes les mutuelles françaises. Cotisations identiques 3 celles de la SS* ».

Des préoccupations ont été également exprimées : « *La CFE doit rester accessible financièrement surtout pour les retraités* ». D'autres ont demandé « *Des couvertures plus accessibles financièrement.* » D'autres ont fait des comparaisons avec le secteur privé : « *le système CFE est coûteux et peu efficace, j'y ai renoncé pour prendre une assurance privée, moins chère et meilleure* ». Les classes moyennes ont été également évoquées : « *Cotisations moins élevées pour les classes moyennes.* » Enfin, des demandes ont porté dans plusieurs contributions sur « *Un meilleur remboursement des soins* ».

Une meilleure communication et information

Des contributions ont souligné l'importance de mieux faire connaître la CFE auprès des candidats à l'expatriation. « *Selon l'avis général, il est important de faire connaître les services proposés par la CFE, et informer tout Français qui prend le chemin de l'expatriation sur la continuité de la couverture sociale. Les jeunes expatriés ignorent très souvent l'existence de cet organisme et sous-évaluent les avantages à long terme qu'elle peut apporter : absence de période de carence en cas de retour en France, possibilité d'avoir une couverture médicale indépendamment de l'âge, de la nature du risque et de la condition physique, possibilité de cotiser au système de retraite français, etc.* »

L'amélioration de l'information a constitué une attente exprimée fréquemment dans les contributions. Des participantes et participants ont demandé « *Une meilleure lisibilité pour l'accès aux soins en France* » et « *Davantage d'information* ». D'autres ont exprimé une « *Meilleure conscientisation/échange sur les droits à la protection sociale des Français de l'Etranger* » ainsi qu'« *une communication claire* ».

Les délais de réponse ont été également évoqués : « *Simplifier les démarches et raccourcir les délais de réponse aux e-mails* ». Des contributions ont demandé « *Plus d'information et de transparence. Explication de nos droits* ».

La reconnaissance institutionnelle est attendue : « *Plus de communication sur les possibilités et les offres et reconnaissance du système de protection sociale par les administrations du pays d'accueil* ». Des participantes et participants ont insisté sur la concision : « *En premier lieu,*

informer plus largement et de manière CONCISE l'ensemble des Français de l'Etranger ».

Des demandes d'accompagnement ont été formulées : « *Plus d'informations / un « guichet » dédié pour toutes questions et accompagnements éventuels* » et « *Mieux informer sur nos aides et droits* ». Une « *Meilleure communication avec les services locaux* » est également souhaitée. Un constat a été cité dans plusieurs contributions : « *Pas vraiment d'information* ».

L'accès aux soins et à la carte vitale

Des participantes et participants ont exprimé des besoins variés en matière d'accès aux soins comme des « *Consultations* ». D'autres ont formulé des besoins spécifiques : « *Aides pour accès à médecins spécialistes, (psychologues notamment car c'est important de pouvoir avoir accès à une aide en français)* ». L'urgence et la qualité sont évoquées : « *accès soins de qualité et gestion des urgences* ».

La question de l'accès aux soins en France a été citée dans plusieurs contributions : « *autorisé les français qui travaillent à l'étranger d'avoir la secu en France quand ils viennent en vacances* » et la « *Possibilité de se faire soigner en France* ». Des participantes et participants ont souhaité une « *carte vitale quand on passe en France* » ou l'« *Utilisation carte vitale dans l'EU.* » Un accès sans restriction est demandé : « *accès à la carte vitale sans restriction de temps.* »

Des contributions ont exposé les dysfonctionnements actuels : « *Permettre aux français de l'étranger d'avoir les mêmes avantages concernant la sécu que les affiliés de France : une carte vitale qui fonctionne (qui ne soit pas systématiquement inopérante, même mise à jour, car la caisse n'est pas reconnue), dématérialisable, qui permette vraiment le tiers payant, accès aux campagnes de prévention destinées aux français (mon médecin me propose des tests de prévention organisés par la sécu mais qui finalement ne s'appliquent qu'aux français résident en France ou aux étrangers... à l'AME, un comble!) , etc.* »

La simplification administrative

La complexité administrative constitue une préoccupation. « *Plus de facilités et d'accessibilité* » et une « *Simplification à l'accès à cette sécurité sociale* ». Des besoins ont été exprimés : « *Simplifier administrativement, pouvoir être mieux remboursé notamment de certains médicaments étrangers (ex. Collyre).* »

Des demandes ont porté sur les personnes en situation de handicap : « *Accès à une vraie sécurité sociale pour les personnes handicapées. Simplification des formalités.* » D'autres demandent de « *Simplifier les règles bureaucratiques* ».

La digitalisation a été évoquée : « *Tout géré en ligne* », les difficultés rencontrées comme : « *Les démarches administratives depuis les US (préparation de la retraite) sont très difficiles à gérer et les liens sur les plateformes ne fonctionnent pas* ». Il a été indiqué dans plusieurs contributions : « *simplification, simplification, simplification.* » Des demandes générales insistent : « *Simplifier les démarches* » et « *Simplification des démarches en lignes* ».

Une meilleure protection sociale générale

Des attentes larges ont été exprimées concernant la protection sociale. Un participant demande une « *Protection en cas de perte d'emploi, et aide juridique professionnelle en cas de litige employeur local* ». Des contributions indiquent des lacunes : « *protection médicale, perte de revenu, vieillesse, les français en difficulté n'ont aucun soutien sauf les associations locales. Les bases de calcul des plafonds pour les aides sociales bourse, minimum vieillesse ne correspondent plus au coût de la vie de la vie sur place* ».

L'intégration au système français a été indiquée : « *Une fusion avec la sécurité sociale française* ». Avec par exemple, l'illustration d'une situation d'urgence : « *Je suis sans couverture depuis 25 ans en Inde, j'ai 64 ans alors vous pouvez imaginer ce que j'en pense !!!* ». Des doutes ont été exprimés : « *Y a-t-il une protection sociale des Français de L'étranger ?* »

Les aides et l'accompagnement

Des participantes et participants ont indiqué que des Français de l'étranger les plus précaires rencontraient des difficultés pour accéder à leurs droits sociaux, notamment en raison de barrières administratives et numériques. « *Le public concerné est souvent en rupture numérique et administrative, et ne comprend ni les termes ni la logique des démarches.* »

Pour faciliter la compréhension et l'accès aux aides, plusieurs pistes ont été avancées :

« *Le président a fait différentes propositions, notamment : la rédaction des courriers en arabe et en français par le consulat ; avoir des formulaires simplifiés et rédigés en langage accessible.* »

Les difficultés liées à la prise en charge des soins ont été soulignées : « *Les retards d'accord de prise en charge en cas d'urgence ; l'impossibilité de joindre XXX par téléphone ; l'obligation de demander une caution au patient en attendant l'accord.* »

Pour fluidifier la prise en charge, des propositions ont été faites : « *Ils proposent : un contact direct avec un médecin conseil ; une liste des patients à jour CFE pour éviter les incertitudes.* »

Des participantes et participants ont exprimé des besoins d'accompagnement. Certains demandent « *Un suivi des familles en difficulté, des propositions d'aide (rien de pire que de devoir courir partout pour demander de l'aide, quand on est dans le besoin et surmenée)* ». D'autres souhaitent « *trouver des compromis selon les situations des familles* » et un « *soutien psychologique en cas de stress/traumatismes (séisme)* ».

Des demandes ont concerné les personnes handicapées : « *Que les allocations pour handicapés servent vraiment à nous aider. Car je reçois une aide misérable* ». D'autres demandent des « *Aides destinées aux personnes en situation de handicap, notamment lorsqu'elles résident à l'étranger auprès de leur famille qui assure leur prise en charge.* »

L'égalité de traitement est revendiquée : « *Toutes les aides doivent être les mêmes, car on paie nos impôts* ». Des demandes générales sont formulées : « *Aides à la personne* » et « *Aide au retour* ». « *Aider les français de l'étranger qui vieillissent ou qui perdent leurs emplois, à se maintenir en vie, et faciliter l'obtention des bourses scolaires pour les enfants.* »

La perte d'emploi et les enjeux juridiques

La question du chômage a préoccupé les Français de l'étranger, comme illustré avec un exemple aux Etats-Unis : « *un accès à l'assurance chômage. Aux Etats-Unis, c'est tellement faible qu'on ne peut pas perdre un travail ou changer de travail ni se reconverter sans risquer de tomber dans la pauvreté.* » D'autres ont demandé une « *Assurance chômage et vieillesse* » et ont évoqué le « *Contexte du marché de l'emploi avec le contexte local* ». Des contributions ont indiqué, que faire : « *en cas de perte d'emploi* ».

L'adaptation aux contextes locaux

L'adaptation aux réalités de chaque pays constitue une attente : « *revenir en zone 2 pour la Thaïlande sans hausse de cotisations* ». D'autres contributions ont demandé de « *Présenter aux expatriés de longue durée toutes les solutions possibles à leurs problèmes dans un pays déterminé* » et de « *Tenir compte de la situation de l'assuré et de ses revenus en fonction de son pays de résidence* ».

L'accompagnement local a été indiqué : « *Une cellule locale administrative à l'écoute. Par téléphone ok.* » Des participants ont demandé de « *Tenir compte des contraintes locales* » et « *Plus de clarification et de coopération entre les systèmes des différents pays. Aussi s'adapter aux personnes qui travaillent dans deux pays.* »

La compatibilité des systèmes a été évoquée : « *avoir un système mixte qui supporte les différences entre le système local du pays où nous vivons et le système Français* » et être « *En phase avec la réalité du pays* ». Une « *Prise en charge à 100% dans tous les pays* » est demandée, ainsi qu'une « *qualité et adaptation locale* ».

L'EGALITE ET LA RECONNAISSANCE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

La question de l'égalité de traitement a été exprimée dans de nombreuses contributions. Des participants ont demandé une « *Totale intégration dans le système général Français* » et de « *Protéger tous les Français quel que soit le temps hors de métropole* ». L'« *Égalité entre les Français en Europe et hors Europe* ».

Des droits spécifiques ont été demandés : « *La prise en compte de trimestres travaillés pour des entreprises françaises à l'étranger* » et une meilleure approche pour les français demandeurs, avec le suivi qui s'impose ». Une « *meilleure promotion auprès des citoyens français* ».

L'universalité a été revendiquée : « *Couvrir tous les français de l'étranger.* » La reconnaissance pleine et entière est demandée à plusieurs reprises : « *Considérer les français de l'étranger comme des français à part entière* » et « *Une seule amélioration : les considérer comme des français à part entière et non comme des français de l'étranger* ».

A l'issue des Assises de la protection sociale sur le thème de l'avenir de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE), 104 propositions ont porté notamment sur neuf thématiques principales, notamment : le financement et la gouvernance institutionnelle, la réforme du modèle d'assurance et de la tarification, l'amélioration des prestations et remboursements, la création d'une offre "Grand Âge et Dépendance", la modernisation de la relation client, la réduction des délais de remboursement, la lutte contre la fraude, la communication et la formation, ainsi que l'extension de l'offre pour les indépendants.

FOCUS SUR LES 104 PROPOSITIONS ISSUES DES ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE POUR L'AVENIR DE LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (CFE)

FINANCEMENT ET GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Sources de financement et réaffectation des prélèvements sociaux

1. *"Une étude sur les recettes et dépenses de la COTAM⁸² : il est demandé que ses excédents soient redirigés vers la CFE."*
2. *"Tous les retraités payent une cotisation d'assurance maladie, censée couvrir d'éventuelles dépenses de santé en cas de retour en France. Cette cotisation appelée COTAM représente 3,2% des retraites de base et 4,2 % des complémentaires. Le nombre estimé de retraités français à la CFE percevant une pension française serait de 200 000. Sur la base d'une retraite mensuelle moyenne de 1200 euros, soit 14 400 euros / an, un prélèvement de 1% représenterait 28,8 millions d'euros de recettes »."*
3. *"Dialogue avec l'État : Ouvrir des négociations : - La gestion de la "catégorie aidée" - L'affectation partielle ou totale des cotisations COTAM à la [CFE]"*
4. *"Intégrer une part de la Contribution sociale généralisée (CSG) au budget de la CFE, de manière à financer plus durablement le dispositif "catégorie aidée"."*
5. *"Il est proposé que l'État finance à la hauteur de 50% le dispositif « catégorie aidée », un vrai cofinancement de la « catégorie aidée » afin de favoriser l'accès à la protection sociale pour les Français les plus fragiles vivant hors de France."*
6. *"Il est relevé par ailleurs que les adhérents hors Europe s'acquittent de la CSG, ce qui justifierait d'examiner un financement de la CFE des expatriés hors UE par la CSG."*
7. *"Ce que nous proposons, c'est d'utiliser des fonds qui sont disponibles aujourd'hui à la CSG et qui sont affectés à un autre budget, je ne vais pas rentrer dans la technicité, et de les réaffecter à cela, parce que ça nous semble être véritablement une mission très importante."*
8. *"Nous, ce qu'on demande, c'est qu'une partie, une fraction vraiment minime, 0,9 % de cette CSG qui, aujourd'hui, est affectée à la caisse d'amortissement de la dette sociale, ne le soit plus et vienne à la CFE."*
9. *"D'ailleurs, la proposition d'avoir de flécher une partie des prélèvements sociaux payés par les Français des étrangers est une proposition qui a un soutien trans-partisan⁸³."*

⁸² La CotAM (cotisation assurance maladie) est un prélèvement social effectué sur les pensions versées à des retraités résidant fiscalement hors de France.

⁸³ Flécher un pourcentage de la CSG payé par les Français de l'étranger vers une subvention d'équilibre de la CFE pour combler le déficit structurel

STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET REPRESENTATIVITE

10. *"Maintien de la tutelle institutionnelle : Conserver la supervision de la Direction de la Sécurité sociale et de la Direction du Budget du Ministère des Finances, afin de garantir une gouvernance transparente, au service de l'intérêt général, hors de toute influence partisane."*
11. *"Pour nous, la CFE doit impérativement rester un organisme de sécurité sociale, de droit privé, chargé d'une mission de service public. Elle doit continuer à être attachée au ministère en charge de la sécurité sociale et du budget."*
12. *"Réforme de la gouvernance : forte demande d'une meilleure représentativité des assurés et des élus de terrain. Proposition de parité entre un collège élu par les conseillers des Français de l'étranger et un collège élu par les adhérents."*
13. *"Contestation de la règle interdisant aux adhérents de plus de 65 ans de se présenter."*
14. *"La gouvernance actuelle de la CFE doit être revue et démocratisée : il faut en finir avec cette élection au 3e degré des membres du Conseil d'administration. Ceux-ci doivent être élus par les adhérents eux-mêmes."*
15. *"La représentation de l'état doit être en proportion des apports financiers."*
16. *"Il serait cohérent que les futurs administrateurs justifient d'un cursus leur permettant d'assurer une formation qualifiante pour exercer leur mandat."*

TRANSPARENCE ET CONTROLE INSTITUTIONNEL

17. *"Chaque année, la CFE devrait être contrainte de publier ses statistiques et l'ensemble de ses comptes."*
18. *"Les décisions des conseils d'administration doivent être publiées et la liberté d'expression des administrateurs doit être garantie."*
19. *"L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'inspection générale des finances (IGF) ont été mandatés par les ministres compétents afin de mener une analyse des évolutions auxquelles la CFE est confrontée (évolution des formes d'expatriation, augmentation de l'âge moyen de ses adhérents, réduction du nombre de clients collectifs), afin d'assurer la pérennité du régime des résidents à l'étranger."*
20. *"La mission IGAS/IGF doit en particulier déterminer si la CFE dispose de moyens suffisants pour assurer son équilibre budgétaire ou si une réforme plus structurelle est requise."*
21. *"Des explications sur le projet immobilier parisien où devait s'ouvrir un centre d'information de la CFE et qui devait, nous avons dit à l'époque, rapporter. Où en est-on de ce projet et rapporte-t-il de l'argent, des financements à la CFE ?"*

RÉFORME DU MODÈLE D'ASSURANCE ET TARIFICATION

Vision solidaire et mutualiste

22. *"Cotisations proportionnelles aux revenus : Restaurer un système de cotisations équitables, fondé sur la capacité contributive de chacun. Encourager la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle."*
23. *"Suppression du zonage discriminant : Garantir une égalité d'accès et de traitement, en maintenant un modèle fondé sur les principes de mutualité, sans zones ou critères discriminatoires. Raison majeure d'être de la CFE."*
24. *"Équité entre affiliés : Garantir une égalité de traitement quel que soit l'âge, l'état de santé, le statut professionnel ou le lieu de résidence."*
25. *"Un modèle singulier et solidaire : Valoriser les spécificités d'une assurance sociale sans véritable concurrent, en misant sur la différenciation plutôt que sur la concurrence."*

Réforme tarifaire générale

26. *"De manière générale, les élus ont unanimement critiqué le principe de la limitation du budget et la protection sociale qui devrait être calculé selon les besoins des Français de l'étranger."*
27. *"Ces solutions doivent entraîner la fin des zones instituées précédemment en assurant les mêmes taux de remboursement partout dans le monde."*
28. *"Maintien des cotisations "EX 2018" à +50 %, maximum. Juste compensation, méritée, équitable à la suite de la rupture unilatérale des contrats en 2020 »*
29. *"Dissociation des risques "Maternité" et "Maladie" : Permettre une meilleure individualisation des cotisations et une baisse pour la branche maladie."*
30. *"Fonctionner sous logique d'enveloppe"*

Adaptation de la tarification aux revenus et contextes locaux

31. *"Révision de la catégorie aidée : consensus autour d'une adaptation des critères au nombre de personnes dans le foyer et prise en compte de la situation de handicap."*
32. *"Indexation des cotisations des retraités sur les revenus : proposition recueillant une majorité, mais sans unanimité."*
33. *"Créer des sous-catégories au sein du dispositif "catégorie aidée", afin d'en élargir l'éligibilité à un plus grand nombre de familles"*
34. *"Il est proposé un calcul des revenus prenant en compte cette spécificité algérienne, et il est recommandé un ajustement du montant de la cotisation trimestrielle pour pallier la difficulté d'obtenir des euros au taux de chancellerie en Algérie."*
35. *"Les membres plaident pour davantage de souplesse sur les plafonds de revenus pris en compte."*
36. *"Ajuster le montant des cotisations au risque santé que représente chaque adhérent (par exemple sur la base d'un questionnaire santé comme le font les assurances privées) et en fonction de la date d'adhésion (pour limiter les adhésions tardives de personnes âgées motivées par le fait que la CFE offre une meilleure couverture pour des pathologies lourdes et récidivantes)"*

37. *"Il faut de repenser la catégorie aidée, parce qu'aujourd'hui, elle n'est pas pensée en termes de parité du pouvoir d'achat par pays. C'est-à-dire que vous ne vivez pas de la même façon avec 1 200 euros Vietnam en Argentine ou aux États-Unis."*

Alternative : Intégration dans la sécurité sociale française

38. *"Le scénario d'une réintégration du régime des assurés résidant à l'étranger au sein du régime général n'a pas été étudié de manière approfondie à ce stade par les ministères de tutelle."*
39. *"Supprimons la CFE et rattachons tous les français à la Sécurité Sociale. Nous retrouverons ainsi les mêmes droits que tous les français et des bases de remboursement identiques."*

AMÉLIORATION DES PRESTATIONS ET REMBOURSEMENTS

Couverture des pathologies lourdes et chroniques

40. *"Reconnaissance et prise en charge des ALD : Assurer la couverture intégrale des Affections de Longue Durée, souvent coûteuses ou prolongées. Être âgé et malade ne doit jamais être un facteur d'exclusion."*
41. *"Prise en charge du grand âge : nécessité d'ouvrir un chantier spécifique sur les soins de dépendance pour les Français de l'étranger, non couverts actuellement par la CFE."*
42. *"A la suite de l'évocation des personnes âgées résidant en Italie, Mr X a proposé une allocation spécifique grand âge pour combler le devoir de solidarité."*

Réforme des barèmes de remboursement

43. *"Il s'agit d'aligner les remboursements sur la tarification française de la Sécurité Sociale. Ainsi l'adhérent vertueux qui fréquente des hôpitaux moins onéreux et non luxueux se verra rembourser à meilleur niveau et peut-être à 100% dans les hôpitaux publics."*
44. *"Remboursements au tarif de la Sécurité sociale française : proposition jugée plus simple et équitable, mais la CFE craint des délais supplémentaires dus à la recodification des factures étrangères."*
45. *"Il faut aussi dénoncer le calcul des remboursements, maintenant différents d'une zone à l'autre des continents. Les conseils d'Amérique sont moins bien remboursés que ceux de Thaïlande, qui eux-mêmes sont bien moins remboursés que ceux du Maroc. Mais ce mode de calcul ne prend pas du tout en compte le reste à charge pour l'assuré, qui va croissant de Rabat en passant par Bangkok jusqu'à New York."*

MODERNISATION DE LA GESTION ET DES SERVICES

Amélioration de la relation client et outils numériques

46. *"Approche entrepreneuriale : Revaloriser la CFE par une gestion moderne, dynamique, innovante. Faire de l'agilité et de la réactivité des piliers de la gouvernance."*
47. *"Vision stratégique : Anticiper les mutations du secteur santé à l'international et définir des objectifs clairs, à long terme."*
48. *"Modernisation de la relation client : Améliorer les moyens de communication (téléphone, SMS, chat, messagerie, site web accessible)"*
49. *"Adapter les outils pour les moins à l'aise avec le numérique"*
50. *"Amélioration du service client : nécessité de raccourcir les délais de réponse et de remboursement, et de proposer des outils modernes (WhatsApp, formations via webinaires)."*

Optimisation des processus opérationnels

51. *"Gestion proactive des dysfonctionnements : Ne plus se contenter de "rustines" mais résoudre les problèmes à la racine en s'appuyant sur les retours des affiliés."*
52. *"Dépassement des blocages politiques : Permettre à la gouvernance de prendre des décisions rapides, efficaces, orientées performance et satisfaction des affiliés."*
53. *"Réduction de la mille-feuille administrative : Clarifier les niveaux décisionnels, éliminer les doublons, pour une gestion plus lisible et plus efficace."*
54. *"Réduction des délais de remboursement."*
55. *"Transmission rapide des documents informatifs."*
56. *"Approche commerciale pragmatique : Déployer des outils de gestion et de communication inspirés des meilleures pratiques du secteur privé, tout en conservant la vocation universelle du service public."*

Qualité de service et performance

57. *"Offrir un service personnalisé, réactif, orienté vers les besoins réels des assurés. Éviter les doublons et améliorer la traçabilité"*
58. *"Assurer un équilibre optimal Cotisations /Prestations"*
59. *"Mettre en place une stratégie d'amélioration continue et de mises à jour régulières"*
60. *"Il faut souligner qu'il est normal que les hôpitaux voient leurs factures réglées sous un délai de 30 jours (qui est la norme en matière de règlements publics en France) et non à 3 mois comme cela existe trop souvent."*
61. *"Les compatriotes assurés dans une complémentaire non chaînée à la CFE attendent aujourd'hui plus de 4 mois pour obtenir leur attestation de règlement, lequel leur permettra de solliciter le remboursement de leur complémentaire."*
62. *"Nous souhaitons une CFE plus solidaire, plus réactive, compétitive en termes de prix, dotée d'un outil informatique plus performant pour que les remboursements ne se fassent jamais à plus de cinq jours, que les inscriptions puissent être traitées de la même manière, ainsi que les réponses aux divers courriers."*

Gestion du réseau de soins

63. *"Hôpitaux moins coûteux : la discussion souligne la nécessité d'élargir le réseau conventionné avec des établissements publics ou à bas coût, afin de permettre des économies tout en garantissant la qualité des soins."*
64. *"Modèles de factures et ordonnances : utiles surtout pour la médecine de ville, mais la CFE met en garde contre la difficulté de gérer la diversité des formats et contre les risques de fraude."*
65. *"Cela suppose bien sûr une gestion de proximité avec une antenne de gestion locale. Cette solution existe déjà pour la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, qui depuis Bangkok gère les relations avec tous les hôpitaux Thaïlandais."*
66. *"On nous a déjà objecté que l'agrément des hôpitaux publics était impossible, or cela est faux puisqu'il fonctionne là où il a été institué. Alors, de grâce, pas d'objection préalable, il existe des actuares capables de reconstruire une nouvelle offre viable."*

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET CONTRÔLER

Renforcement des dispositifs de contrôle

67. *"Lutte contre la fraude : Renforcer les contrôles réguliers pour détecter et prévenir les abus, utiliser les outils numériques disponibles. Appliquer des sanctions exemplaires, refus de remboursements jusqu'à preuves irréfutables, contre-visite exigée sous peine d'exclusion."*
68. *"Garantir une configuration d'équipe minimale au service social pour effectuer des contrôles approfondis, des entretiens et des visites à domiciles réguliers, permettre un accompagnement rapproché des personnes vulnérables. A Maurice, la création d'un poste d'ADL spécifiquement dédié au traitement des dossiers de bourses a permis d'accroître les contrôles et a eu pour incidence de diviser par deux le montant accordé aux bourses scolaires et aux aides sociales directes. La présence d'une ancienne assistante sociale sur un poste de titulaire C s'est également avérée très profitable."*
69. *"Rendre dissuasive la fraude : paiement d'amendes en plus du remboursement des sommes indues, éviction définitive du dispositif ou a minima pendant deux à trois années consécutives"*
70. *"Les Conseillers estiment qu'une prévention accrue de la fraude CPAM à la résidence encouragerait l'adhésion à la CFE."*

Coordination des systèmes d'information et contrôles croisés

71. *"Pour les gros postes, en interne, disposer d'un fichier informatique qui permette d'identifier rapidement un usager qui frappe à plusieurs portes du consulat et à plusieurs titres (bourses / CFE / CCPAS / victime de violences, par exemple)."*
72. *"Signaler systématiquement aux organismes sociaux un Français qui refuse d'être inscrit au registre ou qui renouvelle son passeport avec une adresse en France basée sur une attestation d'hébergement."*
73. *"Lien automatique entre le registre et les organismes sociaux (pas d'accès pour les agents des organismes sociaux, mais des flux informatiques qui signalent par exemple aux CAF qu'un usager s'est inscrit au registre, ou inversement qu'un Français qui s'inscrit au registre n'est pas radié de la CAF)."*
74. *"Accès des services consulaires aux informations fiscales en France (détention de comptes bancaires, de propriétés, ...)."*
75. *"Centraliser l'information de toutes les CAF, faciliter les croisements d'information."*
76. *"S'assurer de la résidence en France des bénéficiaires d'aides sociales et de la carte vitale : exiger des bénéficiaires d'aides sociales en France de donner chaque année des certificats de scolarité et un justificatif de résidence."*

COMMUNICATION ET FORMATION

Formation et professionnalisation du personnel

77. *"Former le personnel au contact des usagers pour qu'ils portent d'une même voix et avec la même conviction d'un poste à l'autre, le travail de contrôle d'une part et d'accompagnement d'autre part."*
78. *"Prévoir des webinaires sur les affaires sociales et/ou des rencontres régionales entre agents des affaires sociales : partage d'expérience, uniformisation des pratiques, diffusion des bonnes pratiques."*
79. *"Une formation accrue des agents qui ne sont pas assez formés, qui répondent à une fois sur trois une bêtise."*
80. *"Il a ainsi été proposé que le conseiller en charge des Affaires sociales s'occupe de la formation des associations."*

Communication institutionnelle et sensibilisation

81. *"Sensibiliser davantage les familles sur la nécessité de souscrire une assurance individuelle."*
82. *"Que les consulats soient expressément invités à communiquer sur l'existence de la CFE."*
83. *"Il est proposé une communication accrue afin que les centres de soin soient informés de l'existence de la CFE."*
84. *"Couper les aides aux Français qui ont fait le choix de rester dans un pays malgré les recommandations du gouvernement français."*
85. *"Une communication urgente et précise sur les nouvelles modalités de la conservation ou de l'abandon du TPH avant le 1er juillet."*

Information et accompagnement consulaire

86. *"Enfin, elle a demandé s'il existait un guide incluant les informations et les contacts, leur permettant de savoir ce que pouvait faire le consulat en matière de protection sociale, afin de mieux comprendre ses missions et l'étendue de son champ d'action."*
87. *"Il a lui aussi demandé s'il était possible d'avoir une fiche ou un manuel comprenant des informations les aides sociales octroyées par le Consulat général, éclaircissant le rôle de ce dernier."*
88. *"Mme X a demandé plus de visibilité sur les dispositifs d'aides et les démarches que l'on pouvait faire, expliquant que les personnes venant à eux n'avaient pas forcément envie de contacter directement le Consulat général dès le début et donc qu'il serait intéressant que les associations aient plus d'informations et soient plus autonomes sur ces points."*
89. *"Elle manquait notamment d'informations sur le dispositif italien, ne sachant donc pas toujours ce qu'il fallait répondre, notamment dans le cas où ils demandaient leur éligibilité ou non à des aides venant de l'État italien."*

EXTENSION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE

Élargissement de l'accès et développement commercial

90. *"Inciter, voire obliger les institutions françaises à l'étranger, comme les instituts, l'AEF, Business France, etc., ces choses-là à obligatoirement affilier leurs salariés à la CFE. Et évidemment, inciter les grands groupes aussi à vraiment, comment dire, affilier leur personnel."*
91. *"Alors, aujourd'hui, effectivement, à la CFE, nous permettons... Ce sont les salariés qui peuvent adhérer. On ne prend pas les personnes indépendantes."*
92. *"Je pense peut-être que l'ACFE pourrait aussi aider à avancer sur ce sujet. Un exemple très simple, la prime maximum que nous avons pu obtenu a été de moins de 300 euros pour une année de travail, sans commentaire."*

Coopération bilatérale et reconnaissance juridique

93. *"En réponse à une question concernant les personnes en situation de handicap, il a rappelé que, malgré les différences très minces de législation entre les États, la coopération bilatérale et surtout la reconnaissance du handicap étaient inexistantes entre la France et l'Italie, notamment dans les cas des curatelles et tutelles. Il a déploré le manque de communication et d'échanges entre les deux pays concernant plus largement les aspects juridiques."*
94. *"Les membres signalent que la convention franco-algérienne du premier octobre 1980, qui a remplacé celle de 1965 et ses avenants de 1972, n'est pas pleinement mise en œuvre en matière de coordination maladie et retraite pour les binationaux."*
95. *"Elle a aussi rappelé le besoin de traducteur et interprète pour les Français lors des passages devant les tribunaux ou la police, ainsi que d'aide juridictionnelle, l'Italie ne facilitant pas toujours les démarches pour les non italianophones."*

AUTRE SUJET – RETRAITE

Services retraite

96. *"accès aux cotisations retraite pour TOUS (indépendants compris)"*
97. *« Soutien en cas de rapatriement en France à la retraite"*
98. *« Aide pour constituer dossier de retraite lorsque on a cotisé dans plusieurs pays non européens"*
99. *« Permettre aux français de l'étranger un outil pour faire une simulation retraite"*
100. *"Des tarifs plus compétitifs pour l'assurance retraite"*
101. *"Possibilité d'acquérir des trimestres supplémentaires à coût réduit"*

Problèmes retraités

102. *"Les personnes à la retraite qui avaient une carte vitale qui leur a été retirée car moins de 15 ans de cotisation devraient la retrouver"*
103. *"Compétitivité tarifaire pour les retraités qui ont déjà cotisés"*
104. *"Supprimer les prélèvements obligatoires de santé sur ma retraite française alors que je n'en profite pas"*

LA DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION PAR LES PANÉLISTE RETENUS

Le comité de pilotage de l'AFE a organisé et animé un panel citoyen réparti par groupe thématique. Il a demandé aux panélistes de s'entendre sur 3 ou 4 critères de sélection qui permettent de classer de façon consensuelle les 104 propositions par ordre d'importance et d'en retenir au maximum 25. Ci-dessous, les critères déterminés par les panélistes.

- **Impact mesurable**, La proposition doit avoir un effet concret et quantifiable, qu'il soit positif (ex. : amélioration de la couverture sociale) ou négatif (ex. : réduction des inégalités).
- **Égalité d'accès** : La proposition doit garantir un accès équitable pour l'ensemble des Françaises et des Français de l'étranger, sans distinction géographique (quel que soit le pays de résidence) ; sociale (indépendamment des revenus ou du statut) ; digitale (accessible même pour les personnes peu familiarisées avec le numérique).
- **Acceptabilité & lisibilité** en matière d'expérience usager. La proposition doit être réaliste, socialement et politiquement acceptable, et compatible avec les contraintes légales et administratives. Elle doit être claire et simple à comprendre pour les usagers (citoyens, administrations) et facile à appliquer.
- **Cout & efficacité** : La proposition doit offrir un équilibre optimal entre budget maîtrisé et financements identifiés ; résultats tangibles et amélioration concrète de la protection sociale (ex. : simplification des démarches, extension des droits).

•

LA SÉLECTION DES 22 PROPOSITIONS QUI ONT FAIT CONSENSUS PAR LES PANÉLISTES RETENUS

Les 22 propositions consensuelles retenues parmi les 104 propositions initiales ont été sélectionnées selon des critères stricts définis par les panélistes.

Méthode d'évaluation : Les rapporteurs ont analysé chaque proposition à l'aide d'un système de notation visuelle dans les tableaux ci-dessous :

- ● Vert : Proposition facile à mettre en œuvre (critères remplis sans obstacle majeur).
- ● Jaune : Proposition moyennement facile (nécessite des ajustements ou des ressources supplémentaires).
- ● Rouge : Proposition difficile à appliquer (contraintes techniques, financières ou juridiques significatives).

FINANCEMENT ET GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Numéro	Propositions	Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité	Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)		
						Facilité de mise en œuvre	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière
1	Subventionner (sur le budget MEAE affecté aux aides sociales) entre 50% et 100%, tous les ans, le coût de la « <i>Catégorie Aidée</i> ».							
2	Au nom de la solidarité nationale et pour financer la mission de service public de la CFE, affecter une partie de la CSG payée par les FDE au budget de fonctionnement de la caisse.							
3	Maintenir les tutelles existantes, celles de la Direction de la Sécurité Sociale et de la Direction du Budget en ajoutant celle de la Direction des Français à l'étranger.							
4	Intégrer au sein du conseil d'administration des représentants des assurés à parité avec des représentants des élus de terrain.							

5	Assurer la formation des administrateurs de la caisse.							
6	Afin de travailler en toute transparence avec ses adhérents, publier tous les ans les statistiques sociales et financières de la CFE.							

RÉFORME DU MODÈLE D'ASSURANCE ET TARIFICATION

Numéro	Propositions	Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité	Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)		
						Facilité de mise en œuvre	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière
7	Supprimer le principe de « <i>zonage</i> » et garantir une égalité de traitement à tous les adhérents quel que soit leur lieu de résidence, leur âge et leur état de santé.							
8	Individualiser les risques afin d'individualiser davantage les cotisations.							
9	Élargir les critères d'attribution de la « <i>catégorie aidée</i> ».							
10	Étudier un scénario sur le long terme de l'intégration de tous les FDE dans le régime général de la Sécurité Sociale en préservant leurs spécificités.							

AMÉLIORATION DES PRESTATIONS ET REMBOURSEMENTS

Numéro	Propositions	Impact mesurable	Egalite d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité
11	Développer une offre « <i>Grand Age et Dépendance</i> ».				
12	Introduire un avantage cotisation pour les « <i>adhérents fidèles et vertueux</i> ».				

Critères chapeau (Liberté, égalité, fraternité ⁽¹⁾)		
Facilité de mise en œuvre	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière

(1). Des critères « cadres » ont été indiqués par des experts de l'AFE portant sur les valeurs de la République Française « Liberté, égalité, fraternité » et complété par des critères d'applicabilité par les panélistes (impact mesurable, égalité d'accès, acceptabilité et lisibilité, coût & efficacité).

MODERNISATION DE LA GESTION ET DES SERVICES

Numéro	Propositions	Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité	Critères chapeau (Liberté, Égalité, Fraternité)		
						Facilité de mise en œuvre	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière
13	Encourager une approche de gestion « <i>Entrepreneuriale</i> » où analyse comparative, anticipation, adaptation, réactivité et équilibre cotisation/dépense formeraient le b.a.-ba de la relation clients.							
14	Développer les outils numériques les plus inclusifs et les plus performants du secteur.							
15	Mettre en place des antennes locales, relais de gestion de proximité de la relation client.							

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET CONTRÔLE

Numéro	Propositions	Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité	Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)		
						Facilité de mise en œuvre	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière
16	Autoriser des contrôles réguliers du bien-fondé des prestations avec l'aide des services consulaires (y compris les consuls honoraires) et des techniques de « <i>data mining</i> » (croisement de fichiers : registres, organismes sociaux et fiscaux, ...).							
17	Créer un système d'amende pour les contrevenants.							

COMMUNICATION ET FORMATION

Numéro	Propositions	Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité	Critères chapeau (outre les valeurs républicaines)		
						Facilité de mise en œuvre	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière
18	Professionaliser les équipes chargées de la relation client, investissement nécessaire pour transformer la relation client en avantage compétitif.							
19	Rendre obligatoire la communication / promotion de la CFE par les services consulaires.							
20	Réaliser un guide de la Protection Sociale des FDE et le rendre public par tous les moyens (y compris le site service-public.fr).							

EXTENSION ET DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE

						Critères chapeau (Liberté, Egalité, Fraternité)		
Numéro	Propositions	Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité	Facilité de mise en œuvre	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière
21	Obliger toutes les institutions françaises de l'étranger à inclure la CFE dans leurs appels d'offre « santé ».							

RETRAITE

						Critères chapeau (Liberté, Egalité, Fraternité)		
Numéro	Propositions	Impact mesurable	Egalité d'accès	Acceptabilité & lisibilité	Coût & efficacité	Facilité de mise en œuvre	Universalité & particularisme	Soutenabilité financière
22	Permettre aux travailleurs indépendants (non salariés) de cotiser à la retraite française par le biais de la CFE.							

LE CHOIX DES 12 PROPOSITIONS RETENUES PAR LES 237 CITOYENNES ET CITOYENS QUI ONT CANDIDATE COMME PANELLISTES

Parmi les 22 propositions retenues par les panélistes de l'atelier des Assises pour la Caisse des Français de l'Étranger, 12 ont été sélectionnées par vote électronique parmi les 112 candidats panélistes⁸⁴.

Ces propositions sont classées ci-dessous par ordre d'importance, de la plus prioritaire (1) à la moins prioritaire (12), selon les résultats du vote. Le nombre de voix figure entre parenthèses.

1. *Permettre aux travailleurs indépendants (non-salariés) de cotiser à la retraite française par le biais de la CFE (73 votes)*
2. *Intégrer au sein du conseil d'administration des représentants des assurés à parité avec des représentants des élus de terrain. (68 votes)*
3. *Développer une offre « Grand Age et Dépendance ». (63 votes)*
4. *Supprimer le principe de « zonage » et garantir une égalité de traitement à tous les adhérents quel que soit leur lieu de résidence, leur âge et leur état de santé. (63 votes)*
5. *Maintenir les tutelles existantes, celles de la Direction de la Sécurité Sociale et de la Direction du Budget en ajoutant celle de la Direction des Français à l'étranger (MEAE). (62 votes)*
6. *Autoriser des contrôles réguliers du bien-fondé des prestations avec l'aide des services consulaires (y compris les consuls honoraires) et des techniques de « data mining » (croisement de fichiers : registres...) (60 votes)*
7. *Afin de travailler en toute transparence avec ses adhérents, publier tous les ans les statistiques sociales et financières de la CFE. (60 votes)*
8. *Au nom de la solidarité nationale et pour financer la mission de service public de la CFE, affecter une partie de la CSG payée par les FDE au budget de fonctionnement de la caisse. (60 votes)*
9. *Réaliser un guide de la Protection Sociale des FDE et le rendre public par tous les moyens (y compris le site service-public.fr). (57 votes)*
10. *Mettre en place des antennes locales, relais de gestion de proximité de la relation client. (57 votes)*
11. *Étudier un scénario sur le long terme de l'intégration de tous les FDE dans le régime général de la Sécurité Sociale en préservant leurs spécificités. (53 votes)*
12. *Élargir les critères d'attribution de la « catégorie aidée ». (51 votes)*

⁸⁴ Un candidat panéliste est un citoyen français de l'étranger qui a postulé pour participer aux ateliers des Assises, mais qui n'a pas été sélectionné parmi les 44 panélistes retenus (sur 237 candidats au total). Bien que non retenus pour les ateliers, ces candidats ont conservé un rôle : Ils ont pu voter en ligne pour classer les 12 propositions par thème. Leur participation a permis de renforcer la participation citoyenne.

4. Glossaire :

- AAH : allocation aux adultes handicapés
- ADL : Agent de droit local
- AEFE : Agence pour l'enseignement français à l'étranger
- AEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- AESH : Accompagnement des élèves en situation de handicap
- AFE : Assemblée des Français de l'Étranger
- ADFE : Association Démocratique des Français à l'Étranger ; Français du Monde
- APEE : associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger
- ASFE : Alliance Solidaire des Français de l'Étranger
- AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire
- CCB : Conseil Consulaire
- CFE : Caisse des Français de l'Étranger
- CNB : Commission Nationale des Bourses
- CNDP : Commission nationale du débat public
- CNED : Centre national d'enseignement à distance
- CotAM (cotisation assurance maladie) est un prélèvement social effectué sur les pensions versées à des retraités résidant fiscalement hors de France
- CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
- CPS : contribution progressive de solidarité. Elle correspond à un mécanisme de solidarité entre familles bénéficiaires de bourses scolaires, elle est arrêtée par l'AEFE, après avis de la CNB, commission nationale des bourses scolaires, au début de chaque campagne. Elle est destinée à contenir le montant total des propositions formulées par les CCB, commission consulaire des bourses scolaires, dans la limite des moyens budgétaires alloués à la campagne considérée.
- CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires ;
- CSG : Contribution Sociale Généralisée ;
- DFAE : Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire ;
- DOM-TOM : Départements et Territoires d'Outre-Mer ;
- ETP : équivalent temps plein ;
- FAPEE : Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- FDM- AFE : Français du Monde- Association démocratique des Français de l'étranger ;
- FIAFE : Fédération internationale des Accueils français et francophones d'expatriés ;
- FIBRE : Fédération internationale des bienfaisances et entraides des Français résidant à l'étranger ;
- IGAD IGF : Inspection générale des affaires sociales et inspection générale des finances ;
- IPPA : Indice de parité de pouvoir d'achat. Il permet d'intégrer pour chaque pays le coût relatif de la vie (coût du logement et panier de consommation et services) par rapport à celui de Paris dans le calcul

des quotités de bourses ;

- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées ;
- PAC : Prestation d'assistance consulaire ;
- MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- OLES : Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité ;
- PPRE : Projet Personnalisé de Réussite Éducative ;
- PAP : Projet d'Accueil Personnalisé ;
- PAI : Projet d'Accueil Individualisé ;
- PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation ;
- PAOA : Projet d'Accompagnement des Français de l'Étranger ;
- RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données ;
- TDAH : Le trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ;
- UFE : Union des Français de l'étranger ;
- VAD : Visite à domicile ;

